

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 28

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	10
3.2. BILAN FINANCIER	22
3.3. PERSPECTIVES	29
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	32
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	33
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	39
6. PROGRAMME 002: CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE	43
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	45
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	46
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	46
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	48
7. PROGRAMME 069: BIODIVERSITE	49
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	51
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	52
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	52
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	54
8. PROGRAMME 091: DEVELOPPEMENT DURABLE	55
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	57
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	58
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	58

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	61
9.	PROGRAMME 093: POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	63
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	65
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	65
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	66
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	68
10.	PROGRAMME 094: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT	69
10.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	71
10.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	71
10.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	72
10.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	75

NOTE EXPLICATIVE

La loi 2007/006 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat (RFE), entrée en application complète à partir de Janvier 2013 institutionnalise la Budgétisation par Programmes comme nouveau mode de gestion des finances publiques au Cameroun. Cette approche de budgétisation des dépenses publiques consacre la gestion axée sur les résultats des ressources de l'État, dont la clé de voute est le « programme ». Ce dernier regroupe des crédits destinés à mettre en œuvre une action où un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus. Les objectifs de chaque programme sont assortis d'indicateurs de résultats (loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, article 30, alinéa 3).

L'article 18 alinéa 3 de ce texte dispose en effet que « Dans la seconde partie, la loi de finances de l'année 1°) fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ». Cet article induit l'élaboration et la présentation des projets de performance des administrations (PPA). Et c'est ainsi que depuis la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

L'accélération des réformes s'est poursuivie en 2018 par la publication des lois N°2018/011 et N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant respectivement code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Ce nouvel environnement réglementaire qui a pour but de s'arrimer au cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC de 2011 induit des ajustements obligatoires dans le processus de préparation budgétaire.

Aussi, à la suite des réactualisations de cadres logiques de programmes effectuées pour le compte de la loi de finances 2020, les projets de performance 2021, plus stables, devraient garantir un meilleur suivi des programmes et plus de facilité dans les évaluations, avec en toile de fond l'atteinte des objectifs découlant des différentes stratégies menées par les pouvoirs publics notamment, le DSCE, le plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance et le plan d'urgence spécial jeune. Cela dans leur format traditionnel articulé autour de trois parties :

La synthèse de la stratégie, qui met en exergue la contribution attendue des administrations dans les stratégies développées par le gouvernement, notamment le DSCE. Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du Ministère ou de l'institution et la déclinaison de son cadre logique de la performance;

Le contenu des programmes, présente les programmes et leurs actions, leurs indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation;

Le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le Cameroun, s'est fixé comme objectif "un pays émergent, démocratique et unie dans sa diversité" à l'horizon 2035. Ainsi, la vision prônée par le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable se résume en "un Cameroun émergent dans un environnement sain".

Dans cette veine, la contribution du MINEPDED à l'atteinte des objectifs globaux de la SND30, notamment le troisième qui consiste à renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif, vise spécifiquement à assurer la compatibilité sociale et environnementale par la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques publiques, afin de parvenir à un développement durable.

A cet effet, les axes prioritaires retenus dans le sous-secteur sont :

- L'intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales;
- La lutte contre les effets néfastes des Changements Climatiques ;
- La préservation des ressources naturelles;
- La gestion des pollutions et des nuisances ;
- L'amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique du sous – secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Les priorités sus-évoquées suggèrent une délimitation précise des compétences du ministère, suivant le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

A ce titre, il est chargé :

- de la définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- de la définition des mesures de gestion environnementale en liaison avec les Ministères et Organismes Spécialisés concernés ;
- de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;
- de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de la nature en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- du suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature ;
- de la négociation des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et de leur mise en œuvre en liaison avec le Ministère des

relations Extérieures ;
de la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et du développement durable en liaison avec les administrations concernées.

Il exerce la tutelle d'une part sur l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) réorganisé par le décret N°2019/026 du 19 janvier 2019, et d'autre part sur le Comité Interrégional de Lutte contre la sécheresse dans le Nord (CILSN) réorganisé par décret N°2019/166 du 09 avril 2019.

Au regard des missions sus-énumérées, les programmes du MINEPDED sont alignés sur la fonction principale « assainissement et protection de l'environnement, 8.4. ».

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Au regard des performances antérieures et aux perspectives, l'évaluation en terme de bilan technique et financier des activités du MINEPDED s'articule autour de cinq (05) pôles de concentration correspondants aux recommandations du Chef de l'Etat, aux engagements internationaux souscrits par le Cameroun dans le domaine de la gestion durable de l'environnement, à la vision du Cameroun à l'horizon 2035. Ces domaines d'intervention se déclinent comme suit:

- 1-la Restauration des terres dégradées et des écosystèmes marins, côtiers et lacustres;
- 2-la mise en conformité environnementale des grands projets d'infrastructures;
- 3-l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques;
- 4-la lutte contre les pollutions et les nuisances;
- 5-le renforcement du cadre juridique en matière de gestion durable de la biodiversité

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

3.1 BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2020

Les réalisations majeures au cours de l'exercice 2020 se résument comme suit :

Pour le programme 361 : Lutte contre la désertification et les changements climatiques :

Le programme 361 a été mis en œuvre à travers ses trois actions.

Ainsi, dans le cadre de la promotion et restauration de la nature, la mise en œuvre des projets "Sahel Vert" et "Aménagement du Bassin Versant de la Bénoué " s'est poursuivie.

Le projet Sahel Vert dont l'objectif est de restaurer les terres dans les zones fortement affectées par la désertification en luttant contre la dégradation des terres et, en contribuant à l'augmentation de la fertilité des sols, a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 1 250 ha de terre reboisés soit 135 000 plants mis en terre dans cinq (05) nouveaux sites de 250 ha répartis comme suit dans quatre (04) départements de la Région de l'Extrême – Nord.

	Département	Commune	Localité	Nombre de plants	Financement

1	Mayo-Danay	Kalfou	Meskine	25000	FNED
2	Diamaré	Ndoukoula	Goudoum	25000	
3	Mayo-Kani	Moutourwa	Badjava	25000	
4	Mayo-Kani	Moulvoudaye	Dramdivora	30000	BIP 2021
5	Mayo-Sava	Mora	Doulo 2	30000	
Total				135 000 plants pour 1250 ha	

05 forages construits et fonctionnels ;
 05 sites de 250 ha mis en défens et, 06 gardiens recrutés pour la sécurisation des sites ;
 5900 foyers améliorés produits et distribués;

En ce qui concerne le projet Aménagement du Bassin Versant de la Bénoué, dont l'objectif est d'aménager et assurer la conservation et l'utilisation durable des eaux et des sols du bassin versant du fleuve Bénoué, à l'effet de limiter l'ensablement du fleuve pour améliorer les conditions de navigation et le développement harmonieux des activités halieutiques, des ressources ont été transférées aux communes de PITOIA, NGONG, GAROUA II, GAROUA III pour l'entretien (arrosage, regarni) des sites reboisés le long des berges du fleuve Bénoué. Outre le financement de l'Etat, il convient de relever certaines activités liées à la restauration de la nature ont été financées au titre de la convention de financement signée entre le MINEPDED et la KfW, dans le cadre "Appui au Programme Sectoriel Forêt Environnement Phase II et III, Protection du climat". Il s'agit spécifiquement de l'évaluation et capitalisation des opportunités de restauration des paysages forestiers et des terres dégradées dans les zones côtières du Cameroun (Kribi, Campo, Edéa et Mouanko) dans le cadre de l'initiative ARF 100.

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, la mise en œuvre du processus REDD+, du programme de Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique (REPECC), de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), de l'Accord de Paris, l'opérationnalisation du Système National d'Inventaire des Gaz à Effets de Serre (SNIGES) et l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et du Premier Rapport Biennal sur les changements climatiques, ont été poursuivies.

Le processus REDD+ dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre les changements climatiques à travers le reboisement/boisement, la conservation, la gestion durable des forêts et la réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts, a été marquée par :

- Le développement d'un registre national REDD+ qui permettra à toutes les parties prenantes de visualiser les activités REDD+, de ventiler les projets REDD+ au niveau national, d'accéder facilement aux informations REDD ;
- Le développement des PCI pour suivre la manière dont les sauvegardes seront traitées et respectées ;
- Elaboration du Niveau de Référence des forêts ;

La réception définitive du Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre.

S'agissant du programme de résilience des populations aux effets du changement climatique (REPECC), qui a pour objectif de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations aux effets du changement climatique ; 100 personnes composés des personnels des Centres d'Ecoute, d'Orientation, de Conseils et d'Accompagnement (CEOCA) logés au sein des communes, des Maires, des représentants des Organisations des Producteurs, des Agents communaux de développement et des animateurs des Radios communautaires ont été formés sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, la fertilisation des sols, la conservation et de traitement des eaux de consommation humaine, l'autonomisation des femmes vulnérables aux CC, des itinéraires techniques de reboisement, de la gestion et valorisation des déchets, énergies alternatives ; etc.

Relativement aux activités de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) les réalisations suivantes ont été effectuées :

- quatre (04) bulletins saisonniers de prévisions des caractéristiques agro-climatiques pour les cinq zones agroécologiques du Cameroun ont été produits et diffusés ;
- trente (30) bulletins d'alerte décennaires ont été produits et diffusés ;
- cinq (05) études portant sur la thématique « pluviométrie et température dans 05 régions (Est, Centre, Sud, Adamaoua et Ouest) portant sur l'analyse de l'évolution de 1950 à 2015 et projection jusqu'à l'horizon 2090 » ont été réalisées ;
- onze (11) bilans climatiques mensuels des mois de janvier à novembre 2019 ont été élaborés ;
- une étude sur l'évaluation économique de l'impact des changements climatiques sur les rendements des cultures vivrières dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest a été réalisée ;
- un site web pour l'ONACC a été développé et opérationnalisé ;
- un mémorandum de collaboration tripartite entre l'ONACC, CUSO International et IITA pour la production et la diffusion des services climatiques dans deux localités Awae (Région du Centre) et à Edéa a été signé ;
- deux stations météorologiques à travers le Gouvernement Canadien avec l'appui de CUSO International ont été acquises et rétrocédées au Ministère des Transports ;
- un accord cadre de collaboration entre l'ONACC et la Communauté Urbaine de Douala a été signé ;
- 01 décret portant réorganisation de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) a été signé par le Chef de l'Etat ;

En raison du déblocage tardif des ressources, certaines études ont été réalisées mais n'ont pas pu être validées. Il s'agit de :

- l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre des énergies fugitives liés à l'activité torchère de 2008 à 2017 ;
- l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets de 1951 à 2018 ;
- l'étude portant sur l'État des lieux des sources de données d'activités pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'ONACC ;
- l'élaboration d'un manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
- l'élaboration d'un plan de communication des services produits par l'ONACC.

Pour ce qui est de SNIGES dont l'objectif est de faire les inventaires plus fiables des émissions

de Gaz à Effet des Serres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat), les activités suivantes ont été réalisées :

- l'élaboration de trois (03) notes conceptuelles de projet (Reboisement, agriculture, énergie) à soumettre au Fonds Vert Climat ;

- la participation au « Workshop on the Building of Sustainable National Greenhouse Gas Inventory Management Systems, and the Use of the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories for the African Region » à Mahé aux Seychelles du 04 au 08 mars 2019;

- l'acquisition des équipements du Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNIGES) ;

- la révision et finalisation du Protocole d'entente et de suivi des activités de préparation du projet « Facilité Adapt'Action » ;

- La révision de la note conceptuelle du projet « Préparation du Cameroun à l'accès aux financements climatiques pour une transition vers une économie à faible émission carbone et résiliente au changement climatique » soumis au Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique.

- Le lancement de l'élaboration de la Troisième Communication et le premier rapport biennal;

En ce qui concerne la finance climatique, les activités suivantes ont été réalisées :

- L'élaboration de trois (03) notes conceptuelles à soumettre au Fonds Vert Climat ;

- La finalisation et l'approbation du Programme-Pays (Cameroun) pour le Fonds Vert Climat FVC ;

- La rédaction de 02 Readiness (approuvés) soumis au Fonds Vert Climat : « Evaluation of Technical Needs and Preparation of the Technological Action Plan of Cameroon » (MINEPDED/ONACC-CTCN) et « Pilot Project for Agroforestry Development in Cameroon » (MINFOF-FAO) ;

- La contribution à la rédaction des Note conceptuelles : (i) Supporting and strengthening the MINEPDED engagement with GCF through pipeline development (avec la BDEAC/COMIFAC) ; (ii) le Plan National d'Adaptation (avec le PNUE), (iii) Revision of Cameroon NDC and strengthening of stakeholders on project development and financial project pipeline (EY/MINEPDED);

- L'accompagnement du MINFI et du FEICOM dans leur processus d'accréditation au FVC.

Les autres activités menées dans le cadre du programme 361 au cours de l'exercice 2020, incluent entre autres :

- la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités pour la gestion durable de l'écosystème forestier en République du Cameroun (PROGEF) à travers :

- La préparation des directives du SRE est en cours ;

- L'étude socio-économique a été réalisée par le sous-traitant, et les résultats de cette étude et les documents connexes ont été présentés. Les données statistiques collectées seront utilisées pour préparer FREL de la région du Centre ;

- Des sites appropriés ont été déterminés à partir des rapports sur l'ARE ;

- Les informations sur les facteurs de la déforestation ont été obtenues à partir de l'étude socio-économique et des rapports des enquêtes sur la conception de l'ARE.

- élaborer le document de projet pour le premier rapport biennal et la préparation de l'atelier de lancement de l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et le Rapport Biennal sur les changements climatiques.

S'agissant du renforcement du monitoring écologique, aucune activité n'avait été budgétisée.

Au terme de l'exécution de l'ensemble des activités du programme 361, les taux moyens d'exécution technique et financière du programme se situent autour de 76.5 % et 76,47 % respectivement. Ces taux s'expliquent par le retard accusé dans le décaissement des fonds alloués pour leur réalisation (programme REPECC), l'insuffisance des ressources financières allouées aux activités préalablement programmées des projets "Sahel Vert," et de la faible opérationnalisation de l'ONACC et du CILSN etc.).

Pour le programme 362 intitulé « Gestion Durable de la Biodiversité ».

Dans cette perspective, plusieurs activités parmi lesquelles celles ci-après réalisées :

En ce qui concerne le renforcement des évaluations environnementales:

- le suivi de la mise en œuvre de 399 PGES sur 868 planifiés ;
- la délivrance de 17 AROE ;
- l'édition et la mise à disposition de 1750 guides bilingues de suivi de la mise en œuvre des PGES au personnel des services déconcentrés et centraux du MINEPDED, soit 1250 en langue française et 500 en version anglaise ;
- l'organisation de quatorze (14) sessions du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) pour examen de cent vingt-trois (123) rapports d'évaluations environnementales;
- l'organisation de quatorze (14) audiences publiques relatives aux évaluations environnementales ;
- l'examen de cent quatre-vingt-trois (183) termes de référence (TDR) relatifs aux évaluations environnementales ;
- la délivrance de cent trente-deux (132) certificats de conformité environnementale (CCE) ;
- la délivrance de quarante-un (41) agréments à la réalisation des évaluations environnementales ;
- la tenue de douze (12) sessions de comités départementaux (Wouri, Mayo-kani, Fako, Nyong et so'o) ;
- la tenue de cinq (05) sessions du groupe de travail pour le guide de fonctionnement des comités départementaux ;
- l'édition et la mise à disposition de 1958 guides bilingue de fonctionnement des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES (CDSPGES) aux membres des CDSPGES ainsi qu' au personnel des services déconcentrés et centraux du MINEPDED, soit 1458 en langue française et 500 en version anglaise.

Dans le cadre du renforcement de la sensibilisation

- Quinze (15) campagnes de sensibilisation organisées à l'occasion de la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement (journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de lutte contre la désertification, journée mondiale de l'ozone...) ;
- Vingt-deux (22) responsables de grandes surfaces commerciales de la commune de Yaoundé 4 sensibilisés sur la gestion et le tri-sélectif des déchets ;
- Un (01) atelier de sensibilisation de 80 producteurs du secteur rural sur l'utilisation abusive des produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine organisé dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- Six (06) missions de Suivi de l'élaboration des programmes d'enseignement en matière d'éducation environnementale en liaison avec le MINEBASE et le MINSEC organisées;
- Les capacités des membres du comité de pilotage du CHM Biodiversité sont renforcées en matière d'utilisation des nouvelles fonctionnalités intégrées au SIB (module cartographique et module de sécurisation des informations) ;

Une sensibilisation des jeunes et élèves dans les villages environnants et à l'école publique de NKOABE (NGOMEZAP) lors du cyclotonisme organisée;
 Quatre (04) ateliers sur l'harmonisation des activités des CAN dans les 4 zones d'intérêt de la GIZ organisés;
 Une sensibilisation des classes d'examen dans le septentrion (MINEPDED partenariat avec carton rouge) organisée.

Dans la cadre de la promotion de la conservation et de la restauration des écosystèmes de mangroves

Production et transplantation de 21000 plants de palétuviers à Mbiako et Ndiglè dans les Communes de Mouanko et de Dizangué ;
 Nettoyage de 10 ha de plans d'eau infestés par les espèces aquatiques envahissantes (citer les localités) ;
 Six ombrières construites et plus de 60 000 plants de bambou et autres PFNL locaux produits en pépinière;
 Formation d'au moins 150 personnes sur les techniques d'agroforesterie de bambou et autres PFNL locaux dans les localités de Waza, Bénoué, Mbalmayo et Douala-Edéa;
 Elaboration et validation d'un document de suivi-évaluation du Projet TRI;
 Développement d'un Plan d'Influence Politique (PIP), d'une note politique et d'une note scientifique sur la restauration des terres et paysages dégradés au Cameroun par le bambou et autres PFNL locaux.

S'agissant du **Programme 363 intitulé « Lutte contre les Pollutions, Nuisances et Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses »**, les activités ci – après ont été réalisées :

03 arrêtés en matière de gestion des PCB signés ;
 15 normes camerounaises en matière de protection de l'environnement adoptées ;
 six cent quatre-vingt-quinze (695) Visas Techniques pour le contrôle de la qualité des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) et des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) délivrés.
 808 Installations inspectées et contrôlées ;
 91 notifications d'amendes ;
 24 confirmations d'amendes ;
 09 annulations d'amendes ;
 07 réductions d'amendes ;
 Le suivi de 21 recours administratifs dans le cadre du contentieux environnemental dans les tribunaux administratifs de Douala, Yaoundé et Bafoussam ;
 21 postes de contrôle sont fonctionnels ;
 07 postes de travail de l'interconnexion des intervenants dans les activités du commerce extérieur sont fonctionnels ;
 Reprographie de 500 exemplaires du guide des procédures des activités du commerce extérieur ;
 05 enquêtes environnementales conduites ;
 21,87 tonnes d'emballages plastiques saisis dans les dix (10) régions à l'issue des contrôles de conformité ;
 06 missions de recouvrement d'amendes auprès de 435 entreprises effectuées ;
 762 navires inspectés/contrôlés.
 Cent soixante (160) permis environnementaux en matière de gestion des déchets délivrés à l'issue de la tenue de 14 sessions du comité d'examen des dossiers de

demande de permis environnemental ;
 un (01) répertoire des structures ayant obtenu le Permis Environnemental actualisé ;
 1.854.535 T de déchets solides et 10970000 L de déchets liquides gérés de manière écologique ;
 Treize (13) avis conformes donnés pour la délivrance des autorisations de déversement des eaux usées industrielles.
 01 rapport de l'inventaire complémentaire des PCB au Cameroun élaboré et disponible;
 21 sites contaminés aux PCB évalués;
 1000 tonnes de PCB renseignés dans la base de données;
 01 plan national de décontamination et d'élimination des PCB élaboré;
 01 rapport d'étude de faisabilité de réduction des émissions de carbone produit;
 01 rapport d'Etude financière sur la valorisation des métaux issus des transformateurs à PCB élaboré;
 4020 personnes exposées (ferrailleurs, maintenanciers, recycleurs, population à risque et détenteurs de PCB) sensibilisées sur les dangers des PCB;
 250 T-shirt, 100 agenda, 500 calendriers, 6000 brochures, 1000 dépliant pour la sensibilisation sur les PCB et 100 copies de documentaire sur les PCB ont été produits;
 01 système de contrôle import/export des PCB a été mis à jour conformément à la nouvelle application de la Douane;
 01 rapport de 02 missions de suivi des micro-projets de collecte des emballages vides de pesticides des Régions du Nord et du Littoral disponible;
 02 rapports de réunion de coordination du projet ozone disponibles;
 100 structures visitées dans le cadre de l'enquête nationale de collecte des données relatives aux structures utilisant les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO);
 100 Douaniers et 250 Techniciens de froid et de climatisation formés dans le cadre du projet ozone;
 02 rapports de deux missions d'enquête de collecte de données auprès des utilisateurs finaux relatif au programme d'incitation dans le secteur de la chaîne du froid et climatisation au Cameroun ;
 01 rapport de la mission de suivi-évaluation du projet Ozone élaboré et disponible ;
 150 Elèves et Etudiants de la filière froid et climatisation formés sur les équipements contenant les SAO.
 01 rapport de Célébration de la journée mondiale sur la protection de la couche d'Ozone disponible
 Des outils (100 T-shirt et 100 porteclés) de sensibilisation de la population sur les dangers du mercure ont été produits;

En ce qui concerne le **Programme 364 « Gouvernance et appui institutionnel du sous – secteur environnement, protection de la nature et développement durable »**, il ressort du bilan de l'exercice 2020 ce qui suit :

Organisation de la Conférence Annuelle des Services Centraux et de la Cérémonie de présentation des Vœux au MINEPDED et au Ministre délégué auprès du MINEPDED et Déconcentrés au cours de laquelle le Ministre a placé l'année 2020 sous le thème « Ensemble, éveillons les Consciences sur l'importance de l'environnement».

Représentation du Cameroun aux rencontres Internationales.

Tenue de 14 sessions du comité interministériel sur l'environnement (CIE).

Tenue de (06) réunions de coordination au niveau du Secrétariat Général

descentes dans toutes les directions dans le cadre de la prise de contact avec les différents services par Monsieur **TCHAWA Paul**, Nouveau Secrétaire Général du

MINEPDED ;

Tenue de 02 réunions de dialogue de gestion stratégique

Suivi de l'exécution du Plan de Travail Annuel 2020 ;

Préparation et participation aux pré-conférences et conférence budgétaire 2020 ;

Suivi de la consommation du Budget d'Investissement Public du MINEPDED pour l'exercice 2020 ;

La production du Rapport Annuel de Performance 2019, du rapport d'exécution physico – financier du Budget pour l'exercice 2020,

Contribution du MINEPDED au Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation – exercice 2020 ;

Les 02 DAO ont été passés et les 02 marchés programmés ont été entièrement exécutés

PPA 2021, PTA 2021 disponibles ;

Le recouvrement au niveau du Compte Spécial d'Affectation du MINEPDED d'un montant de 69 450 000 FCFA (Soixante-neuf millions quatre – cent cinquante mille FCFA) représentant les amendes liées aux différentes infractions environnementales.

Production du document de la Revue et de l'Actualisation des activités de l'exercice 2019,

Revue/Actualisation des programmes, du Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2021 – 2023, et des PTA Régionaux ;

Document des Conférences Elargies de Programmation et de Performance Associée (CEP/PA) 2021;

01 Rapport annuel de suivi du DSCE dans le sous-secteur environnement disponible ;

01 Rapport annuel de suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) ;

01 Rapport consolidé de suivi et évaluation de l'exécution des études et projets ;

Elaboration d'une Stratégie de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Cameroun.

Réalisation des études architecturales en vue de la construction de la délégation régionale du SUD-OUEST et de la Délégation Régionale de l'Ouest – Bafoussam ;

Réfection du bâtiment abritant la Délégation Régionale du MINEPDED de la région du Centre ;

Entretien du bâtiment abritant le Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement ;

Production de 04 rapports de missions d'inspections par l'Inspection Générale ;

01 charte Ministérielle disponible ;

04 protocoles de gestion disponibles (P361, P362, P363, P364) ;

La tenue des réunions du dialogue de gestion stratégique et des dialogues au niveau des différents programmes et au niveau du contrôle de gestion ;

La tenue des dialogues de gestion au niveau du Contrôle de gestion des différents Programmes ;

Mission d'enquête relative aux cas de faux et d'usage de faux sur des permis environnementaux ;

Mission d'inspection des services déconcentrés du MINEPDED dans les régions du Centre, de l'Est et de l'Adamaoua.

3.2 BILAN TECHNIQUE A MI – PARCOURS 2021

Le bilan technique des activités menées par le MINEPDED dans cette partie se présente sous

la forme de l'évaluation des résultats atteints par les indicateurs de performance à mi – parcours 2020, les extrants majeurs (Investissement ou Fonctionnement) de chaque programme ainsi que les changements obtenus dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Programme 361 : LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sahel Vert

05 sites dégradés de 250 ha chacun ont été identifiés pour la restauration en 2021. 04 dans le Diamaré : Commune de Bogo, localités de Ouro Gada, Karam et Parkéwal) et Commune de Ndoukoula (village Gawel3) ; et 01 site dans le Mayo-Sava : Commune de Mora (village Doulo 3).

03 DAO pour la de construction de 03 forages et la mise en défens de 03 sites ont été examinés et les marchés ont attribués ;

Aussi, une large communication et sensibilisation ont été faites dans le cadre de la célébration de la 27ème Edition de la Journée Mondiale de lutte contre la désertification.

Projet de renforcement des capacités pour la gestion durable de l'écosystème forestier au Cameroun,

Validation de huit activités pour l'élaboration du scénario de réduction des émissions dans la Région du Centre : Zéro déforestation dans la production du cacao, Contribution des insectes (Mouche soldat Noire) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; Revalorisation des forêts dans les savanes dégradées ; Réduction de la déforestation dans la production du manioc, Amélioration du sol par la technologie « Biochar ».

Programme 362 : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Dans le cadre du **RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**, nous relevons :

L'organisation de 12 audiences publiques des études d'impact et audits environnementaux et sociaux;

La réception et traitement de 86 Termes de Référence des études d'impact et audits environnementaux et sociaux ;

La Préparation et tenue de 06 réunions du Comité Interministériel de l'Environnement ;

L'évaluation de 54 rapports des Evaluations Environnementales ;

La délivrance de 43 Certificats de Conformité Environnementales (CCE) et 13 agréments de Bureaux d'Etude ;

La réalisation de treize (13) missions de suivi et de diagnostic de l'état de mise en œuvre des PGES;

La transmission de quatre-vingt-dix-huit (98) PGES dans les services déconcentrés du MINEPDED accompagnés de la liste actualisée des études approuvées dans chacune des régions ; -Transmission de quatre-vingt-dix-huit (98) PGES dans les services déconcentrés du MINEPDED accompagnés de la liste actualisée des études approuvées dans chacune des régions ;

La réception de cinquante-six (56) rapports semestriels de mise en œuvre des PGES ;

L'Exploitation de quarante-deux (42) rapports semestriels de mise en œuvre des PGES ;

L'édition de 1250 copies du Guide de suivi de la mise en œuvre des PGES et leur mise à disposition des services centraux et déconcentrés du MINEPDED ;

L'édition de 1450 copies du Guide de fonctionnement des CDSPGES et leur mise à disposition des services centraux et déconcentrés du MINEPDED ;

La réorganisation des informations relatives aux PGES mis en ligne dans l'application de numérisation et de mise en ligne des PGES.

Dans le cadre de **DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**, nous notons :

165 OVM (Organisme Vivant Modifié) et 01 EEE (Espèce Exotique Envahissante) inventoriés dans le cadre de l'étude portant sur l'actualisation de l'inventaire dans le compte du projet de Biosécurité au Cameroun ;

Dans le cadre du **RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE**, des campagnes de sensibilisation ont été organisées à l'occasion de la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement (journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de lutte contre la désertification, journée internationale des zones humides, journée mondiale de l'ozone).

Dans le cadre du **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**, on note :

La promotion de l'efficacité énergétique et les Energies Renouvelables pour la lutte contre les changements climatiques à travers la participation à la formation organisée entre IRENA et le MINEE;

L'encadrement des populations et du partenariat avec les sociétés civiles s'est poursuivi à travers la signature de 22 conventions de partenariat.

Dans le cadre du **DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE**, 08 bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnemental (SIE) ;

Dans le cadre de la **PROMOTION DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES**,

3 500 000 FCFA de recettes générées par le mécanisme APA reversées au CAS pour l'Environnement et le Développement Durable et comptabilisées par les mécanismes édictés dans la gestion des finances publiques ;

01 base de données thématiques sur la biodiversité et les services écosystémiques mise en place dans l'optique d'améliorer l'information sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques ;

Au moins 10% de centralisation des bases de données thématiques effectué dans le système d'informations sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES) ;

01 Plan d'Action harmonisé (2020-2030) de Lutte contre la Dégradation des Forêts et des Terres au Cameroun élaboré et pré validé ;

01 évaluation ROAM menée dans 03 paysages du projet et le rapport est attente de validation;

01 plan d'influence politique (PIP, les notes politiques et scientifiques sur la restauration des terres et paysages forestiers au Cameroun, rapport de l'étude du marché des produits forestiers non ligneux sont en cours de validation ;

01 Guide sur la propagation, la gestion et l'utilisation du bambou rédigé ;

01 plateforme de commerce électronique en cours de développement ;

Programme 363 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Dans le cadre du **RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT** on relève :

- la délivrance de cinq cent soixante-quinze (575) Visas Techniques relatifs au contrôle de qualité des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) des équipements électriques et électroniques (EEE);
- le dépôt de l'instrument de ratification de la Convention de MINAMATA par le Cameroun auprès du Dépositaire de la Convention le 10 mars 2021 ;
- la signature d'un contrat avec l'ONUDI pour la mise en œuvre du projet d'élaboration d'un Plan d'Action National sur le mercure dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle d'or ;
- 10 avis favorables donnés aux dossiers de demande d'autorisations de déversement des eaux usées industrielles.

Dans le cadre du **RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE**, on note :

- La conduite de trois (03) missions d'enquêtes environnementales ;
- La saisie de 45 tonnes d'emballages plastiques non conformes.

Dans le cadre de l'**APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS**, on relève :

- la délivrance de soixante-dix-huit (78) permis environnementaux en matière de gestion des déchets ;
- la délivrance des feuillets de manifestes de traçabilité des déchets.

Dans le cadre de la **GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX**

- La validation du rapport de l'évaluation environnementale rapide (EER) des sites contaminés aux PCB ;
- La formation des inspecteurs de l'environnement sur l'utilisation de l'application du système de contrôle import/export des PCB ;
- La formation des Douaniers sur l'utilisation de l'application du système de contrôle import/export des PCB ;
- L'électrification du magasin de stockage temporaire des PCB;
- La réalisation de l'évaluation environnementale approfondie (EEA) des sites prioritaires contaminés aux PCB ;
- La réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet PCB ;
- L'inventaire complémentaire des PCB dans certaines entreprises suite à des réclamations et déclarations ;
- La sensibilisation des populations dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest et celles vivant autour du magasin de stockage temporaire des PCB sur les dangers et la gestion des PCB;
- Le Réaménagement de la voie d'accès au magasin de stockage temporaire des PCB ;
- L'organisation de la journée mondiale de l'ozone et remise des équipements d'identification et de contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone à quelques structures œuvrant dans la chaîne de froid et climatisation.

Programme 364 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la **COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED**, nous notons la tenue de plus de 06 sessions du comité interministériel sur l'environnement (CIE) avec délivrance de 43 Certificats de conformité environnementale, la

tenue régulière des réunions de coordination des services au niveau du Cabinet du Ministre et la tenue des réunions de coordination des services du Secrétariat général. Le Rapport d'activités du premier semestre du MINEPDED est en cours de finalisation.

Dans le cadre de la **GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED**, les activités liées au suivi de l'exécution du Plan de Travail Annuel 2021, à la préparation et participation session de validation des Cadres de Dépenses à Moyens termes 2022 – 2024, à la production du Rapport Annuel de Performance 2019 et au rapport d'exécution physico – financier du Budget du premier semestre de l'exercice 2020 ont été réalisées.

Dans le cadre des **ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION**, le cadre stratégique des programmes a été révisé afin d'arrimer notre sous-secteur à la SND30, les documents de revue des programmes, de chaîne des résultats, des Conférences Elargies de Programmation Budgétaire et de la Performance Associée (CEPB/PA) et des Conférences budgétaires 2021 ont été élaborés et défendus devant le MINEPAT et le MINFI.

Dans le cadre du **DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE**, Le rapport annuel d'activité 2020 a été produit.

Dans le cadre de **l'AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE**, Les études Architecturales des DR MINEPDED du Sud – Ouest et de l'Ouest ont été finalisées et sont disponibles.

Dans le cadre du **DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**, nous notons :

Les Formations dans les domaines de : protection de la couche d'ozone, SISAP, SIG, de la biodiversité, inventaire des carbones de Bambous avec INBAR, propagation des Bambous, approche une santé, pollution industrielle et développement durable.

L'élaboration du système d'évaluation des personnels au MINEPDED ;

L'organisation de 02 campagnes sur le VIH/SIDA lors de la Journée International du Travail 2021

Dans le cadre du **DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED**, Le site WEB du MINEPDED est de nouveau fonctionnel.

Dans le cadre du **CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED**, nous relevons :

Les missions d'inspection / contrôle interne effectuées dans les services déconcentrés des Régions de l'Ouest, du Nord, de l'Extrême – Nord et de l'Adamaoua

Production de 04 rapports de missions d'inspections par l'Inspection Générale ;

Évaluation des offres de formation des partenaires techniques et financiers du Cameroun dans le sous-secteur environnement ;

01 charte Ministérielle disponible ;

04 protocoles de gestion disponibles (P361, P362, P363, P364) ;

La tenue des réunions du dialogue de gestion stratégique et des dialogues au niveau des différents programmes et au niveau du contrôle de gestion ;

La tenue des réunions des Contrôleurs de gestion des différents Programmes ;

Mission d'enquête relative aux cas de faux et d'usage de faux sur des permis environnementaux.

Dans le cadre du CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED,

Le traitement des dossiers relatifs au contentieux environnemental a abouti à :

05 notifications d'amendes ;

01 confirmation d'amende ;

01 annulation d'amende.

L'élaboration et l'examen du projet de Décret fixant les modalités d'exercice des fonctions des contrôleurs adjoints de la conformité sociale des projets.

La formulation des avis juridiques sur l'examen du projet de texte/Ecole Nationale des Eaux et Forêts(ENEF) et du projet de décision portant création, organisation et fonction du Groupe de Travail Interministériel, du protocole d'accord entre le MINEPDED et GLPGP et enfin de l'accord de collaboration : MINEPDED-SYN.NA.M.M.C (Syndicat National des Marins Marchands du Cameroun).

Dans le cadre de la **COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED**, il ressort la couverture médiatique de plusieurs évènements au nombre desquels nous pouvons citer les sorties et campagnes de lutte contre les emballages plastiques ; l'organisation des journées mondiales (Biodiversité, Environnement, Désertification, Zones humides, etc.). La production de plusieurs autres supports d'informations.

Dans le cadre de la **GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED**, il est à relever la célébration de la journée internationale des Archives au MINEPDED, la poursuite de la consolidation de la base de données terminologique du MINEPDED et la traduction des documents du MINEPDED dans les deux langues officielles.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

3.2.1 BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES DU MINEPDED DES EXERCICES 2017 A 2021

Au cours des années 2017,2018, 2019, 2020 et 2021, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) a eu à recevoir des dotations budgétaires contenues dans le tableau ci – dessus.

N°	NATURE	2017	2018	2019	2020	2021
I	INVESTISSEMENT	5 091 000 000	3 532 065 000	3 509 000 000	3 300 000 000	2 725 000 000
	FONDS DE CONTREPARTIES	347 000 000	370 200 000	238 000 000	230 000 000	155 000 000
	RESSOURCES EXTERNES	3 164 000 000	1 581 750 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
	RESSOURCES À TRANSFÉRER	580 000 000	580 000 000	563 000 000	570 000 000	570 000 000
	RESSOURCES INTERNES	1 000 000 000	1 000 115 000	1 208 000 000	1 000 000 000	500 000 000
II	FONCTIONNEMENT	4 080 000 000	4 510 000 000	4 500 000 000	4 158 000 000	3 666 000 000

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	DÉPENSES DU PERSONNEL	1 588 000 000	1 549 000 000	1 389 000 000	1 586 000 000	1 606 000 000
	DÉPENSES DU PERSONNEL HORS TRAITEMENT BRUT	281 000 000	281 000 000	281 000 000	267 000 000	267 000 000
	BOURSES ET STAGES	155 000 000	156 000 000	306 000 000	306 000 000	306 000 000
	BIENS ET SERVICES	2 056 000 000	2 524 000 000	2 524 000 000	1 999 000 000	1 487 000 000
	TOTAL	9 171 000 000	8 042 065 000	9 009 000 000	7 458 000 000	6 391 000 000

Ces dotations ont été exécutées et le tableau suivant nous résume le taux d'exécution de celles – ci au cours des années ci – dessus citées.

Programmes	2017			2018			
	Dot.	Exécut.	Tx d'exé	Dot.	Exécut.	Tx d'exé	
Programme 361: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2 982 965 696	2 965 313 279	99,40%	1 589 115 000	1 570 712 047	99%	
Programme 362: GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	1 410 430 461	1 247 688 001	88,46%	1 572 917 000	808 216 290	51%	
Programme 363: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	963 833 919	810 335 025	84,07%	1 275 835 000	653 084 715	51%	

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Programme 364: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1 947 467 305	1 704 319 684	87,51%	2 159 683 000	1 683 984 021	78%	

Programmes	2019			2020		
	Dot.	Exécut.	Tx d'exé	Dot.	Exécut.	Tx d'exé
Programme 361: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1 810 440 000	780 617 000	43,12 %			
Programme 362: GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	1 002 074 000	494 741 000	49,37 %			
Programme 363: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	1 169 500 000	991 174 000	84,75 %			

Programme 364: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNE L DU SOUS- SECTEUR ENVIRONNEME NT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEME NT DURABLE	2 090 396	1 642 268	78,56 %			
---	-----------	-----------	---------	--	--	--

3.2.2 BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES DU MINEPDED A MI – PARCOURS 2021

Au cours de l'année 2021, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) a eu à recevoir des dotations en crédits de paiement. Ces dotations ont été exécutées et le tableau suivant nous résume le taux d'exécution de celles – ci en fonctionnement et en investissement.

TABLEAU 3.1 : Bilan financier des programmes à mi – Parcours 2021 du Programme 361

Programme 361	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution
0 1 - PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE	1 090 794	405 948	37,22 %	1 025 500	7 000	0,68 %
0 2 - L U T T E CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1 733 842	280 861	16,20 %	1 672 000	0	0,00 %
0 3 - RENFORCEMEN T D U MONITORING ENVIRONNEME NTAL	15 150	86 936	573,83 %	12 000	8 000	66,67 %
TOTAL PROGRAMME 361	2 839 786	773 745	27,25 %	2 709 500	15 000	0,55 %

TABLEAU 3.2 : Bilan financier des programmes à mi – Parcours 2021 du Programme 362

Programme 362	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTION 01 RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES	556 104	321 147	57,75 %	517 500	240 383	46,45 %
ACTION 02 DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	0	34 707	0,00 %	90 000 000,00 %	0	0,00 %
ACTION 03 RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE	54 280	15 127	27,87 %	55 500	17 399	31,35 %
ACTION 04 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	22 844	72 047	315,39 %	28 000	9 600	34,29 %
ACTION 05 DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE	87 486	77 640 8	88,75 %	42 000	18 800	44,76 %
ACTION 06 PROMOTION DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES	145 899	63 760	43,70 %	103 000	2 400	2,33 %
TOTAL PROGRAMME 362	866 614	584 428	67,44 %	836 000	288 582	34,52 %

TABLEAU 3.3 : Bilan financier des programmes à mi – Parcours 2021 du Programme 363

Programme 363	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution
ACTION 01. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF du sous-secteur environnement	7 060	48 566	687,91 %	8 000	4 800	60,00 %
ACTION 02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE	689 738	524 450	76,04 %	774 500	13 200	1,70 %
ACTION 03 APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS	159 348	30 283	19,00 %	213 000	0	0,00 %
ACTION 05 GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX	44 000	44 000	100,00 %	40 000	0	0,00 %
TOTAL PROGRAMME 363	900 146	647 298	71,91 %	1 035 500	18 000	1,74 %

TABLEAU 3.4 : Bilan financier des programmes à mi – Parcours 2021 du Programme 364

Programme 364	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution
ACTION 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED	330 347	336 292	101,80 %	386 500	114 557	29,64 %

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTION 02 GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED	60 553	63 384	104,67 %	74 400	14 000	18,82 %
ACTION 03 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	59 932	54 219	90,47 %	65 500	14 800	22,60 %
ACTION 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTÈRE	11 807	11 735	99,39 %	23 000	9 398	40,86 %
ACTION 05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE	840 775	984 637	117,11 %	1 119 500	104 886	9,37 %
ACTION 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	23 669	20 611	87,08 %	26 100	12 800	49,04 %
ACTION 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED	11 985	11 682	97,47 %	8 000	0	0,00 %
ACTION 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED	42 371	39 880	94,12 %	46 000	15 200	33,04 %
ACTION 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED	38 306	36 688	95,78 %	26 000	3 400	13,08 %
ACTION 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED	14 510	14 498	99,92 %	17 000	0	0,00 %
ACTION 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED	13 807	12 568	91,02 %	18 000	6 800	37,78 %

TOTAL PROGRAMME 364	1 448 062	1 586 195	109,54 %	1 810 000	295 841	16,34 %
---------------------------	-----------	-----------	----------	-----------	---------	---------

■ 3.3. PERSPECTIVES

Le MINEPDED pour l'exercice budgétaire 2022 envisage mener les actions prioritaires ci- après dans ses quatre programmes.

Dans le **Programme 002 CHANGEMENT CLIMATIQUE, DESERTIFICATION ET SECHERESSE**, il s'agira de :

- poursuivre la restauration des terres dégradées dans le cadre de l'opération sahel vert ;
- Poursuivre l'aménagement des berges du Bassin versant de la Bénoué ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation et formation des populations sur les risques liés aux effets du Changement Climatique ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique ;
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale REDD+;
- Poursuivre l'élaboration de la troisième communication sur le Changement climatique ;
- Faire le plaidoyer pour l'intégration des Changements climatiques dans les stratégies et politiques de développement ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités pour la gestion durable des écosystèmes forestiers au Cameroun ;
- Faciliter l'Adapt'action pour la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat,
- Actualiser les études sur la vulnérabilité ;
- Poursuivre la mise en place des systèmes de veille et d'alerte écologique ;
- Réaliser une étude pour la modélisation des coûts et des impacts des Changements Climatiques (CC);
- Poursuivre les activités du Monitoring écologique.

Dans le **PROGRAMME 069 : BIODIVERSITE**, il s'agira :

- de réviser la stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (NBSAPII) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité ;
- de vulgariser le Nouveau cadre mondial 2020 – 2030 sur la Biodiversité ;
- de consolider les acquis des Projets visant la conservation et de la Biodiversité et son intégration dans les politiques publiques (SUFACHAC, PINESMAP, COBALAM etc...) ;
- de poursuivre la valorisation de la Biodiversité à travers le développement et la promotion du tourisme durable dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (accompagnement de la commune de Dzen dans la construction d'un centre pilote d'éducation à l'environnement (classe verte) couplé à un circuit pédao – écologique dans la forêt communale de Dzen) ;
- de poursuivre la restauration de la biodiversité des berges du fleuve Bénoué à travers l'utilisation des espèces de Bambou dans les localités de Pitoa, Lagdo, Garoua II et Garoua III;
- poursuivre l'Appui à la restauration des paysages dégradés, par l'utilisation durable des espèces locales pour la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durable et la

réduction des émissions au Cameroun;

- de poursuivre le renforcement de la connaissance, du contrôle des mécanismes d'accès et du partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources génétiques ;
- de poursuivre l'intensification de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- de poursuivre le renforcement du système d'information sur la biodiversité et les services écosystémiques à travers notamment le déploiement de l'outil DaRT au niveau national ;
- de rendre opérationnel le module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité et de renforcer les capacités des membres du comité de pilotage sur l'utilisation des nouvelles fonctionnalités intégrées au SIB;
- d'améliorer le contrôle des Organismes Vivants Modifiés (OVM) et autres espèces envahissantes sur l'ensemble du territoire national ;

Dans le **PROGRAMME 091 : DEVELOPPEMENT DURABLE**, il s'agira :

- de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable ;
- de porter à neuf au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ;
- de finaliser la Migration de la plateforme logicielle du SIE ;
- de vulgariser le premier rapport biennal sur l'état de l'environnement au Cameroun ;
- de poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ;
- de poursuivre l'opérationnalisation la plateforme nationale d'échanges d'informations en matière d'environnement ;
- de poursuivre la diffusion du guide du suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestions Environnementales ;
- d'accompagner les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES dans l'appropriation de la décision les constatant ;
- de poursuivre la contribution à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT par la délivrance des AROE à ceux qui en expriment le besoin ;
- de poursuivre la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ;
- de poursuivre la mise en œuvre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) II ;
- de mettre en œuvre le plan de communication sur la biosécurité ;
- de poursuivre le processus de redynamisation des clubs des amis de la nature(CAN) dans les dix régions.

Dans le **PROGRAMME 093 : POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES**, il s'agira :

de poursuivre la mise sur pied d'un cadre normatif et réglementaire des interventions dans le domaine de l'environnement en :

élaborant les règlements techniques rendant d'application obligatoire les normes environnementales homologuées,
 élaborant et homologuant les normes environnementales ;
 élaborant et validant les guides et directives environnementales.

de renforcer la police environnementale en :

intensifiant la répression contre les emballages plastiques non conformes,

poursuivant les inspections et contrôles environnementaux dans les installations ;
 poursuivant le processus de création et de mise en fonctionnement des postes de contrôles environnementaux ;
 participant aux activités du Comité National des Inspections,
 faisant un plaidoyer au niveau des Services du Premier Ministre pour la création des postes de contrôle environnemental,
 poursuivant la formation/renforcement des capacités du personnel,
 mettant en application les dispositions du décret N°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement, notamment ceux portant sur les modalités de répartition de la quote-part.

de promouvoir une gestion intégrée des déchets en :

poursuivant l'appui des CTD dans le cadre de la gestion des déchets communaux,
 Accompagnant les CTD dans le cadre de l'élaboration de leur plan communal de gestion des déchets ;
 mettant en place la Bourse Nationale des Déchets,
 actualisant la stratégie nationale de gestion des déchets,
 poursuivant la tenue des sessions du comité d'examen des dossiers de demande de permis environnementaux,
 évaluant les plans de gestion des déchets des structures ayant un permis environnemental,
 évaluant la quantité de déchets gérés de manière écologique,
 évaluant la gestion des manifestes de traçabilité des déchets,

de poursuivre la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, toxiques et ou dangereux, en :

mettant en place d'une base de données pour la gestion des déchets et des produits chimiques,
 éliminant les stocks de PCB, des pesticides et autres produits chimiques dangereux se trouvant au Cameroun,
 poursuivant la mise en œuvre des Conventions Internationales relatives à la gestion des produits chimiques dangereux notamment la Convention de Stockholm, la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal, la Convention de Minamata et l'approche SAICM
de mettre en œuvre de la dimension environnementale de l'action de l'Etat en mer en :

Concluant un partenariat avec le Ministère de la Défense (Etat-major de la Marine) relatif à l'appui à la conduite des inspections dans les sites offshore,
 Elaboration des rapports nationaux des Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, FIPOL, MARPOL, Eaux de Ballast,
 Mettant en œuvre les activités du programme de l'OIP-C-INTERPOL sur le crime environnemental en mer,
 Suivi du processus de Yaoundé sur la sûreté et la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée,
 Collectant des renseignements et développant des plans nationaux opérationnels d'intervention ou de lutte contre la pollution marine,

d'assurer le pilotage du programme pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses en :

implémentant le dialogue de gestion et le contrôle de gestion au sein du programme,
 tenant des sessions du dialogue de gestion du programme,
 faisant le suivi-évaluation physico-financière des activités au sein du programme et de la performance du programme,

Préparant et actualisant les documents et outils de performance du programme notamment PPA, RAP, CEP, documents de pré-conférences budgétaires, CDMT,

Dans le **PROGRAMME 094 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**, il s'agira :

- de coordonner les actions menées au niveau des services centraux et déconcentrés du MINEPDED
- d'arrimer le Compte d'Affectation Spécial du MINEPDED aux dispositions du Nouveau Régime Financier de l'Etat ;
- de poursuivre la construction des services déconcentrés (Construction de la Délégation Départementale du MINEPDED des Bamboutos, études architecturales en vue de la construction des certains services déconcentrés)
- de poursuivre l'équipement des services en matériels informatiques et en matériels roulants (Véhicules et Motos)
- De restaurer le fichier physique et numérique du personnel ;
- De poursuivre l'élaboration et l'adoption des textes relatifs au corps des métiers de l'environnement ;
- De poursuivre la mise à jour permanente du site WEB du MINEPDED ;
- D'intensifier les opérations de lutte contre la corruption au sein des différents services du MINEPDED ;
- de poursuivre l'opérationnalisation du contrôle de Gestion avec une emphase sur le dialogue de Gestion ;

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif poursuivi par le MINEPDED est de prévenir et protéger l'environnement contre toutes formes de dégradation. Dans cet esprit, il s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le DSCE et relevant du sous-secteur environnement, à savoir :

- Assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable (OMD N° 7) ;
- Améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales ;
- inverser les tendances actuelles de la déperdition des ressources naturelles ;
- organiser et encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires de la société civile en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'au sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 Septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, la lutte contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Dans cet agenda mondial, le MINEPDED trouve son ancrage entre autres sur les ODD suivants :

- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD 2)
- Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable ressources en eau (ODD 6)
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et

abordables (ODD 7)

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et répercussions (ODD 13)

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources (ODD 14)

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable (ODD 15)

L'objectif stratégique du MINEPDED est de prévenir et protéger l'environnement contre toutes formes de dégradation. Sur la base de la corrélation entre l'objectif ministériel et les objectifs visant notre contribution dans la mise en œuvre de la stratégie décennale nationale de développement, cinq (5) programmes dont quatre (4) programmes opérationnels et un (01) programme support ont été extrait du Cadre Stratégique des Programmes et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme pour la période 2022 - 2024 :

Programme 002 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE ;

Programme 069 : BIODIVERSITE ;

Programme 091 : DEVELOPPEMENT DURABLE ;

Programme 093 : POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES ;

Programme 094 (Support) : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Les cinq programmes du MINEPDED disposent chacun d'une stratégie qui lui est propre pour sa mise en œuvre. De ce fait, elle intègre les contributions des services centraux, des services déconcentrés du Ministère, ainsi que celles des CTDs en ce qui concerne les compétences transférées.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 002

CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	Promotion d'un développement sobre en carbone pour l'atténuation des effets aux changements climatiques	Réduire les émissions des gaz à effet de serre dans les secteurs de production	Quantité des émissions de GES réduites	45 000 000	4 000 000	Administrations sectorielles concernées (MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINT, MINTRANSPORT, MINEE, MINMITD, MINDHU, MINDECAF, MINDEVEL etc.) ; INS, INC ; Industries, Entreprises (Cimenteries, Hysacam, Stations, etc.).

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

03	Renforcement du système d'information climatique et d'alerte précoce	Rendre disponible l'information environnementale afin de réduire la vulnérabilité des populations aux événements climatiques extrêmes	Nombre de document d'information publié et vulgarisé	143	143	Administrations sectorielles concernées (MINAS, MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINT, MINTRANSPORT, MINEE, MINMITD, MINDHU, MINDCAF, MINDEVEL etc.) ; INS, INC.
04	Amélioration de l'accès aux différents guichets dédiés à la finance climatique	Renforcer les capacités de mobilisation des ressources de la finance climatique	Quantité des fonds injectés dans les actions climat (cumul)	10	10	Administrations sectorielles concernées (MINAS, MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINT, MINTRANSPORT, MINEE, MINMITD, MINDHU, MINDCAF, MINDEVEL etc.)
05	Coordination et suivi des engagements du Cameroun dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)	Assurer le suivi de la réduction des émissions de GES de 35% d'ici 2030 par rapport à business as usual 2030 (119 Mt se CO2 éq).	Taux d'émission de GES réduits par rapport au scénario de réduction des émission	3	4	Administrations sectorielles concernées (MINAS, MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINT, MINTRANSPORT, MINEE, MINMITD, MINDHU, MINDCAF, MINDEVEL etc.) ; Industries, Entreprises (Cimenteries, Hysacam, Stations, etc.).
06	Restauration des terres et des paysages dégradés	Réhabiliter les fonctions écologiques et la productivité biologique et économiques des terres dégradées ou déboisées.	Pourcentage des terres restaurées (récupéré) par rapport aux terres dégradées	3,55	4,07	Délégations Départementales du MINEPDED dans l'Extrême - Nord ; Délégation Régionale de l'Extrême-Nord ; Communes cibles

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 069

BIODIVERSITE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01 PROMOTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR SON INTEGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT	Protéger les espèces à forte valeur socioéconomique et les écosystèmes représentatifs de la biodiversité	Empreinte sectorielle sur la biodiversité	0	1	Rapports des EIES et des PGES Stratégies et plans d'actions sectoriels, Rapports d'activité du secteur privé et de la société civile, Rapports d'activité des sectoriels (MINFOF ; MINTP ; MINEPIA ; MINADER ; MINEE)	
02 PROMOTION DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	Assurer le renouvellement de la biodiversité et l'amélioration des services écosystémiques	Abondance et diversité des espèces au sein des écosystèmes	0	2	Rapport semestriels des Délégations Régionales des zones cibles ;	

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

03	RENFORCEMENT DE LA CONNAISSANCE, DU CONTROLE DES MECANISMES APA	Avantages partagés ont augmenté de [50 %] et contribuent à l'amélioration des conditions de vies des populations (peuples autochtones et communautés locales et par sexes) et des recettes (taxes générées) de l'Etat.	Montant des avantages pécuniaires et non pécuniaires (en FCFA) reçus, découlant de l'exploitation des ressources génétiques à la suite d'un accord (CCCA) sur l'accès et le partage des avantages, y compris des connaissances traditionnelles	10	20 000 000	Le Ministère en Charge de l'Environnement notamment : - Pour ce qui est des recettes, le Fonds pour l'Environnement et le Développement Durable, le Fonds Spécial de Développement Forestier ; - Pour les avantages non monétaires découlant des contrats signés convenus d'un commun accord (CCCA), le Point Focal APA ; - Projet APA ; Universités (Université de Dschang)
05	INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	Réduire l'impact de la prolifération des EEE sur les activités socioéconomiques et améliorer les conditions environnementales sociales et économiques des populations	Superficie débarrassée d'espèces exotiques envahissantes/ Nombre de sites d'espèces exotiques envahissantes nettoyés	10	20	Rapport de mission de suivi du Point Focal Jacinthe d'eau ; Rapport semestriels des Délégations Régionales des zones cibles ; Rapport annuel de la DCGR ; Rapport d'exécution des Communes bénéficiaires.
06	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	Améliorer l'information sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques	Pourcentage d'informations thématiques centralisée dans la base de données du système d'informations de la BES)	1	20	Rapports d'activités des sectoriels et autres parties prenantes ; Les rapports d'études ; Les publications des universités et institutions de recherches ; Les registres des données dans les administrations.
07	PILOTAGE DU PROGRAMME	Honorer tous les rendez-vous du dialogue de gestion et de l'évaluation de la performance	Nombre de réunions du dialogue de gestion tenues	0	4	Contrôleur de gestion du Programme 069 ; référents du programme 069 dans les services centraux

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 091

DEVELOPPEMENT DURABLE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	Renforcement des Évaluations Environnementales	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets et programmes de développement	Nombre de Certificats de Conformité Environnementale délivrés	1 688	372	Chrono des certificats de conformité environnement
02	RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	Veiller au respect des obligations environnementales et sociales dans les projets de développement	Nombre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale et de Cahiers de Charges Environnementales suivis	1 679		
			Nombre d'Attestations de Respect des Obligations Environnementales délivrées	18	282	Rapport de suivi de PGES, Banque de données au niveau central
03	Intensification de la Sensibilisation et de l'éducation environnementales	Poursuivre la conscientisation et la formation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable	Nombre d'outils et de matériels de sensibilisation élaborés	200	600	Archives administratives, Rapports d'activités etc...
04	Mise en place d'un système d'information environnementale	Doter le Ministère des bases informationnelles et statistiques fiables en vue d'une gestion efficiente de l'Environnement	Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnemental (SIE)	8	10	Structures et administratives
05	Promotion de l'économie environnementale	Favoriser le développement d'une économie alternative prenant en compte les enjeux de durabilité et de protection de l'environnement	Nombre de projets d'énergies renouvelables accompagnés dans leur mise en œuvre	4		Archives administratives (le secteur privé, ou encore le MINEFOP, MINPMEESA...)

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

			Nombre d'emplois verts créés	21	41	Archives administratives (le secteur privé, ou encore le MINEFOP, MINPMEESA..., ONG, Associations, CTD)
06	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE, DE L'ENCADREMENT ET DU PARTENARIAT LOCAL	Optimiser l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la mise en oeuvre de la politique environnementale au Cameroun	Nombre de plans d'action régionaux et plan directeur sectoriel du développement durable élaborés et validés	0	6	SDEPL/DDPE Préciser la provenance des données (par exemple les structures administratives qui disposent de ces données)
			Nombre de partenariats signés avec les CTD	0	30	SDEPL/DDPE Préciser la provenance des données (par exemple les structures administratives qui disposent de ces données)
			Nombre de partenariats signés avec les Organisations de la Société Civile	138		SDEPL/DDPE Préciser la provenance des données (par exemple les structures administratives qui disposent de ces données)
07	Pilotage du programme promotion du développement durable	Améliorer la performance du programme	Nombre de session de dialogue de gestion tenue	0	8	Chrono Coordination du Programme, rapport de session

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 093

POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RENFORCEMENT DU CADRE NORMATIF ET REGLEMENTAIRE	Encadrer les interventions dans le domaine de l'environnement	Nombre de textes normatifs et réglementaires élaborés	15		Sous-direction des Normes, des Agréments et des Visas (SDNAV)
02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE	Améliorer la couverture nationale et la fréquence des inspections et des contrôles environnementaux	Nombre d'installations inspectées	4 343	4 843	Brigade des Inspections environnementales (BIE), Délégations régionale, départementale du MINEPDED et les postes de contrôle environnemental
03 PROMOTION D'UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS	Réduire les quantités de déchets à éliminer dans les décharges	Quantité de déchets gérés de manière écologiquement rationnelle (Déchets non dangereux : solide)	1 650 881	1 768 465	
04 GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET/OU DANGEREUX	Réduire les quantités des produits chimiques, toxiques et/ou dangereux en circulation au Cameroun	Quantité de produits chimiques toxiques et/ou dangereux gérés de manière écologique	80	295	
06 PILOTAGE DU PROGRAMME POLLUTION, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	Améliorer la performance du programme	Nombre de sessions du dialogue de gestion tenues	0	8	Rapport d'activités de la DNC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 094

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT

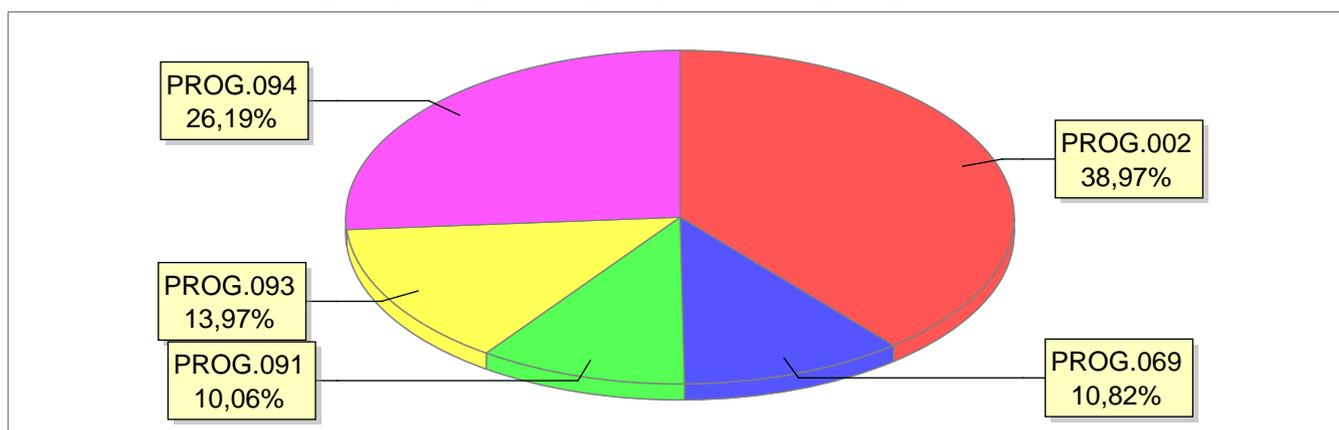
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Cadre de travail au MINEPDED	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	90	85	DAG
02	Planification et gestion budgétaire au MINEPDED	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais au MINEPDED	4	4	DEPC
04	Système d'information et production statistiques au MINEPDED	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	50	55	Cellule de Suivi
06	Gestion des ressources humaines au MINEPDED	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines au MINEPDED	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation au MINEPDED	86	86	SDPSP
07	Ressources documentaires et information des usagers au MINEPDED	Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	Proportion des services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	28	30	SDDA
08	Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services au MINEPDED	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINEPDED	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	60	60	IG
09	Conseil et assistance juridique au MINEPDED	Veiller au respect des lois et règlements	Proportion des textes élaborés par an dans les délais au MINEPDED	65	65	DAJ
10	Communication et relation publique AU MINEPDED	Accroître la visibilité des actions menées	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique ou des opérations spéciales de communication et de sensibilisation médiatique	84	90	CC
11	Coordination et suivi des activités des service au MINEPDED	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	85	85	SG

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

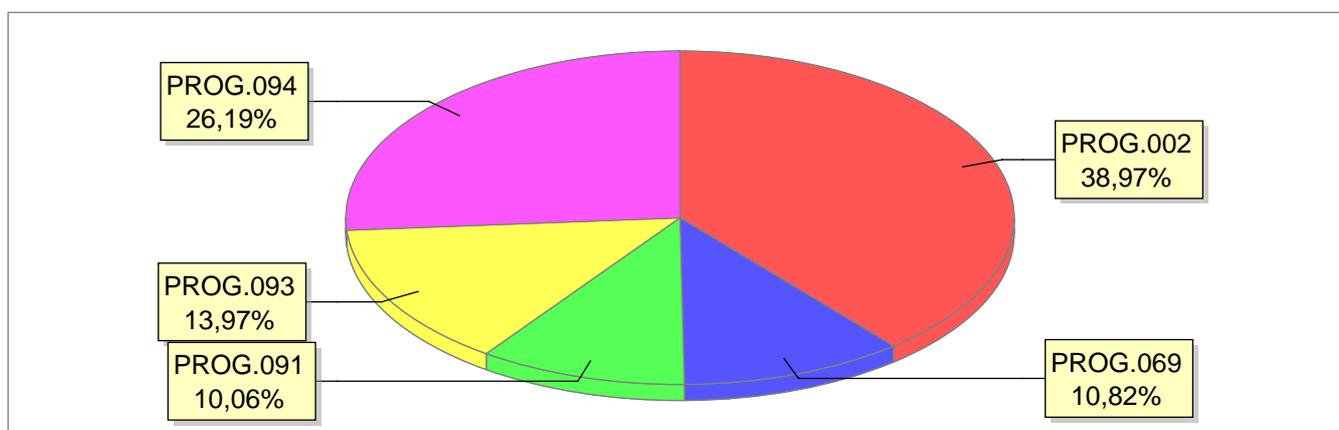
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
002	CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE	808 500 000	808 500 000	1 753 000 000	1 753 000 000	2 561 500 000	2 561 500 000
069	BIODIVERSITE	201 000 000	201 000 000	510 000 000	510 000 000	711 000 000	711 000 000
091	DEVELOPPEMENT DURABLE	581 000 000	581 000 000	80 000 000	80 000 000	661 000 000	661 000 000
093	POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	683 000 000	683 000 000	235 000 000	235 000 000	918 000 000	918 000 000
094	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT	1 509 500 000	1 509 500 000	212 000 000	212 000 000	1 721 500 000	1 721 500 000
TOTAL		3 783 000 000	3 783 000 000	2 790 000 000	2 790 000 000	6 573 000 000	6 573 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 002

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DESERTIFICATION ET SECHERESSE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BRING

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Cameroun entend poursuivre l'atténuation des effets des changements climatiques en renforçant les initiatives prometteuses déjà engagées en faveur de la réduction des émissions de GES, mais aussi en mettant en avant résilience des populations. La stratégie à prendre pour traiter ces phénomènes dans toutes leurs dimensions concerne cinq (05) actions retenues pour promouvoir la réduction des émissions de GES tout en améliorant les conditions de vie des populations à travers des options d'adaptation et de résilience.

Ces actions sont :

- La promotion d'un développement sobre en carbone pour l'atténuation des effets aux changements climatiques ;
- Le renforcement de la résilience des populations et des systèmes de production pour l'adaptation au changement climatique ;
- Le renforcement du système d'information climatique et d'alerte précoce ;
- L'amélioration de l'accès aux différents guichets dédiés à la finance climatique ;
- La mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN).

En ce qui concerne la désertification, le Cameroun entend poursuivre l'atténuation des effets de la désertification et de la sécheresse en renforçant les initiatives prometteuses déjà engagées en faveur de la gestion durable des terres, mais aussi de faire preuve d'innovation. La stratégie à prendre pour traiter ces phénomènes dans toutes leurs dimensions concerne quatre (4) domaines d'intervention suivants correspondant aux actions retenus :

- conservation et protection des ressources naturelles
- aménagement des zones à écologie fragile, notamment par des actions de régénération des zones dégradées
- promotion de la participation populaire et de l'éducation écologique, en mettant l'accent sur la lutte contre la désertification et la gestion des conséquences de la sécheresse ;

L'épine dorsale de l'ensemble des axes stratégiques précités est, de toute évidence, la communication dont l'objectif est d'informer, de sensibiliser, de former et d'éduquer.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Réduire la vulnérabilité des activités de développement des populations aux effets néfastes des changements climatiques, de la désertification et la sécheresse

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau d'adaptation et de résilience des secteurs de développement aux changements climatiques	%	2018	5	2022	15
2	Taux des terres restaurés dans la zone d'intervention prioritaire n°1	%	2019	3,55	2022	11,05

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT SOBRE EN CARBONE POUR L'ATTÉNUATION DES EFFETS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION CLIMATIQUE ET D'ALERTE PRÉCOCE
- ACTION 04:** AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS GUICHETS DÉDIÉS A LA FINANCE CLIMATIQUE
- ACTION 05:** COORDINATION ET SUIVI DES ENGAGEMENTS DU CAMEROUN DANS LE CADRE DES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN)
- ACTION 06:** RESTAURATION DES TERRES ET DES PAYSAGES DÉGRADÉS

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Promotion d'un développement sobre en carbone pour l'atténuation des effets aux changements climatiques

Cette action permettra de réduire les émissions des gaz à effet de serre dans les secteurs de production. Au cours de cette triennale 2022 - 2024, les émissions de GES seront réduites de 52 Mt CO₂eq. Au cours de ce triennat nous allons réaliser les bilans carbones et empreintes sectoriels annuels, les inventaires de Gaz à effet de serres, élaborer un plan d'action Climat et sensibiliser/renforcer les capacités/former les parties prenantes (Secteur privé, gouvernement, collectivités, OSC, syndicats, etc.) sur la pertinence des méthodes et outils de développement bas carbone dans leurs secteurs respectifs.

OBJECTIF 1. Réduire les émissions des gaz à effet de serre dans les secteurs de production

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité des émissions de GES réduites	t	2020	45 000 000	2022	4 000 000

ACTION 03

Renforcement du système d'information climatique et d'alerte précoce

Cette action permettra de Rendre disponible l'information environnementale afin de réduire la vulnérabilité des populations aux évènements climatiques extrêmes. Durant le triennat 2022 – 2024, il sera question de Renforcer le Système National d'Inventaire de GES (SNIGES), d'élaborer la Communication Nationale, le Rapport Biennal de Transparence, les bulletins d'alerte, les bilans climatiques, les calendriers agricoles saisonniers et les Profils climatiques. Il sera aussi de question de mettre en place un système MNV.

OBJECTIF 1. Rendre disponible l'information environnementale afin de réduire la vulnérabilité des populations aux évènements climatiques extrêmes

PROGRAMME 002 - CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECHERESSE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de document d'information publié et vulgarisé	nb	2020	143	2022	143

ACTION 04

Amélioration de l'accès aux différents guichets dédiés à la finance climatique

Il sera question au cours de la mise en œuvre de cette action de renforcer les capacités de mobilisation des ressources de la finance climatique. Durant le triennat 2022 – 2024, des renforcements de capacités seront organisés, des stratégies de plaidoyer (gouvernement, secteurs privés, banque) auprès des divers fonds partenaires (GCF, CAFI, World Bank, AFD, JICA, PNUD, IRENA, GIZ, etc.) seront mises sur pied. Une banque de projets éligible à la finance climatique sera constituée et fonctionnel et le comité Finance Climatique sera mis en place.

OBJECTIF 1. Renforcer les capacités de mobilisation des ressources de la finance climatique

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Quantité des fonds injectés dans les actions climat (cumul)	Mds	2021	10	2022	10

ACTION 05

Coordination et suivi des engagements du Cameroun dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)

Cette action permettra à notre pays le Cameroun de répondre à l'engagement que nous avons pris à la COP21. Elle permettra d'assurer le suivi de la réduction des émissions de GES de 35 % d'ici 2030 par rapport à business as usual 2030 (119 Mt se CO2 éq). Ceci passera par la vulgarisation (édition) du document CDN, la Sensibilisation permanente des acteurs, le Suivi et capitalisation des efforts de réductions des émissions de GES et de la vulnérabilité des populations auprès des administrations sectorielles. Dans la même lancée, il sera question d'encourager un développement de l'agriculture durable, un développement et une amélioration des systèmes de transport bas carbone, un développement des systèmes de recyclage/réutilisation des déchets et une amélioration des systèmes de gestion d'élevage. La Promotion des énergies renouvelables sera améliorée ainsi que la conservation du couvert forestier. Une évaluation semestrielle de la mise en œuvre de la CDN (nécessitera la mise en place d'un Groupe de suivi et de reporting de la CDN) sera faite et un plan de travail annuel sur la planification / budgétisation des actions bas carbone prioritaires sera élaboré.

OBJECTIF 1. Assurer le suivi de la réduction des émissions de GES de 35% d'ici 2030 par rapport à business as usual 2030 (119 Mt se CO2 éq).

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'émission de GES réduits par rapport au scénario de réduction des émission	%	2020	3	2022	4

ACTION 06

Restauration des terres et des paysages dégradés

Cette action permettra la Mise en œuvre de l'Opération "sahel vert", de l'initiative de la Grande muraille verte et de l'initiative de restauration des paysages forestiers (AFR 100). Il sera question du suivi de la Promotion et de la Restauration de la Nature à travers des Appuis aux CTD pour les opérations de reboisement et la création des bois communaux. Nous aurons la Production des plants forestiers et fruitiers dans les pépinières du CILSN (Makary, Waza, Maroua, Kaélé, Garoua, Yagoua, Mora, Guider, Tcholliré, Mbé, N'Gaoundéré), la Conservation des massifs forestiers et des zones marécageuses faiblement dégradés. Il sera question de tenir effectivement le Comité National de Lutte contre la Désertification. Des actions de renforcement des mesures de lutte contre les feux de brousse non contrôlés et de Promotion des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales seront menées au cours du triennat 2022 – 2024.

OBJECTIF 1. Réhabiliter les fonctions écologiques et la productivité biologique et économiques des terres dégradées ou déboisées.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage des terres restaurées (récupéré) par rapport aux terres dégradées	%	2020	3,55	2022	4,07

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Promotion d'un développement sobre en carbone pour l'atténuation des effets aux changements climatiques	11 000 000	11 000 000	0	0	11 000 000	11 000 000
03 Renforcement du système d'information climatique et d'alerte précoce	7 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000
04 Amélioration de l'accès aux différents guichets dédiés à la finance climatique	15 000 000	15 000 000	0	0	15 000 000	15 000 000
05 Coordination et suivi des engagements du Cameroun dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)	200 000 000	200 000 000	1 350 000 000	1 350 000 000	1 550 000 000	1 550 000 000
06 Restauration des terres et des paysages dégradés	575 500 000	575 500 000	403 000 000	403 000 000	978 500 000	978 500 000
TOTAL	808 500 000	808 500 000	1 753 000 000	1 753 000 000	2 561 500 000	2 561 500 000

7. PROGRAMME 069

BIODIVERSITE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JOSEPHINE THERESE BABETIE BEYALA

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 069 est en cohérence avec les ODD 14 et 15. En outre, ce programme participe à la mise en œuvre de La convention sur la diversité biologique, ratifiée en 1994 par l'Etat du Cameroun, dont les trois objectifs sont: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage des avantages liés a l'utilisation des ressources génétiques. Compte tenu de la biodiversité qu'elle regorge, de sa quadruple fonction environnementale, économique, scientifique et socioculturelle, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle, les mesures qui s'attaquent aux moteurs de la perte de la biodiversité constituent l'épine dorsale du programme 2 qui comporte 07 actions dont trois (03) reposent sur les piliers de la Convention sur la Diversité Biologique.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la conservation, la restauration, la valorisation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Evolution de l'état de la biodiversité	%	2019		2022	30

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROMOTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR SON INTEGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT
- ACTION 02:** PROMOTION DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA CONNAISSANCE, DU CONTROLE DES MECANISMES APA
- ACTION 05:** INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
- ACTION 06:** RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES
- ACTION 07:** PILOTAGE DU PROGRAMME

- 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME
- 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROMOTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR SON INTEGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Cette action permettra d'intégrer la protection et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques au niveau sectoriel et pour le développement local. Au cours du triennat 2022-2024, il sera question de conserver et gérer de façon participative les écosystèmes et la biodiversité en favorisant la mise en place des cadres réglementaires associés aux différentes politiques publiques (espaces naturel, paysage, eau, aménagement...) qui représenteront des leviers pour impulser une dynamique d'actions sur les territoires ou dans les secteurs d'activité concernés.

OBJECTIF 1. Protéger les espèces à forte valeur socioéconomique et les écosystèmes représentatifs de la biodiversité

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Empreinte sectorielle sur la biodiversité	nb	2021	0	2022	1

ACTION 02

PROMOTION DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Cette action vise à optimiser l'accompagnement des populations, organisations et autres entités juridiquement constituées à l'utilisation durable de la biodiversité en vue de favoriser son renouvellement et d'améliorer les services écosystémiques rendus. Il s'agit concrètement de soutenir de façon déterminante les fonctions de l'infrastructure écologique en favorisant la valorisation des espèces biologiques par la mise en réseau des milieux naturels ou proches de l'état naturel.

OBJECTIF 1. Assurer le renouvellement de la biodiversité et l'amélioration des services écosystémiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Abondance et diversité des espèces au sein des écosystèmes	%	2020	0	2022	2

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA CONNAISSANCE, DU CONTROLE DES MECANISMES APA**

Cette action vise à accroître la prise en compte de la protection, de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources génétiques. Il s'agira au cours du triennat 2022-2024 de promouvoir et d'assurer l'exploitation rationnelle et organisée desdites ressources dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'accès et de leur partage.

- OBJECTIF 1.** Avantages partagés ont augmenté de [50 %] et contribuent à l'amélioration des conditions de vies des populations (peuples autochtones et communautés locales et par sexes) et des recettes (taxes générées) de l'Etat.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Montant des avantages pécuniaires et non pécuniaires (en FCFA) reçus, découlant de l'exploitation des ressources génétiques à la suite d'un accord (CCCA) sur l'accès et le partage des avantages, y compris des connaissances traditionnelles	Mln	2020	10	2022	20 000 000

ACTION 05**INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

Cette action vise à accroître la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes, dans le but d'améliorer le potentiel productif des écosystèmes concernés, afin que ceux-ci continuent de fournir les multiples services à la collectivité nationale. Sont notamment concernés par les activités à mener, les écosystèmes aquatiques de la zone côtière et des bassins fluviaux et lacustres continentaux du Wouri, du Lac Tchad, de la Bénoué, du Nyong de la Sanaga et dans l'estuaire du Rio Del Rey. Il s'agira particulièrement d'accroître les superficies débarrassées de plantes aquatiques envahissantes.

- OBJECTIF 1.** Réduire l'impact de la prolifération des EEE sur les activités socioéconomiques et améliorer les conditions environnementales sociales et économiques des populations

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Superficie débarrassée d'espèces exotiques envahissantes/ Nombre de sites d'espèces exotiques envahissantes nettoyés	ha	2020	10	2022	20

ACTION 06**RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES**

Cette action vise la mise à niveau du Système d'Information sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques afin de fédérer l'ensemble des données issues des politiques publiques en lien avec des enjeux sur la biodiversité, chacune identifiée à travers un système d'information qui lui est propre, appelé "Système d'information métier". De manière plus concrète, l'action vise l'évolution dudit système vers une cohérence commune, pour rendre les données plus accessibles et réutilisables par tous.

OBJECTIF 1. Améliorer l'information sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'informations thématiques centralisée dans la base de données du système d'informations de la BES)	%	2020	1	2022	20

ACTION 07**PILOTAGE DU PROGRAMME**

L'objectif visé par cette action est d'améliorer substantiellement la mise en œuvre des activités du programme à travers l'opérationnalisation d'un dialogue de gestion conforme aux prescriptions de la Circulaire n°003/PM du 06 juillet 2015, de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative au contrôle de gestion. Pour le triennat 2022 - 2024, cette action se focalisera sur la coordination des activités du programme aussi bien dans les services centraux que déconcentrés.

OBJECTIF 1. Honorer tous les rendez-vous du dialogue de gestion et de l'évaluation de la performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de réunions du dialogue de gestion tenues	nb	2020	0	2022	4

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
01	PROMOTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR SON INTEGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT	0	0	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
02	PROMOTION DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	7 000 000	7 000 000	117 000 000	117 000 000	124 000 000	124 000 000
03	RENFORCEMENT DE LA CONNAISSANCE, DU CONTROLE DES MECANISMES APA	0	0	223 000 000	223 000 000	223 000 000	223 000 000
05	INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	0	0	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
06	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
07	PILOTAGE DU PROGRAMME	194 000 000	194 000 000	0	0	194 000 000	194 000 000
TOTAL		201 000 000	201 000 000	510 000 000	510 000 000	711 000 000	711 000 000

8. PROGRAMME 091

DEVELOPPEMENT DURABLE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

SAIDOU ADAMA

8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 091 contribue à promouvoir et à s'assurer de la mise en commun de l'ensemble des piliers du développement durable dans la définition des politiques publiques nationale, la mise en œuvre des programmes et projets de développement, afin de garantir leur durabilité. Parvenir à un changement progressif mais profond des comportements et modes de gouvernance émane de l'exigence de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », avec la perspective de préparer un avenir conciliant le développement économique, la justice sociale et la protection de la santé et de l'environnement. C'est dans ce contexte que la protection de la nature pour un développement durable retient l'attention des pouvoirs publics camerounais depuis plus d'une vingtaine d'année déjà. La prise en compte des questions de développement durable par le Gouvernement a en effet pour référence la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) au cours du Sommet de Rio 1992. L'objectif poursuivi est de Promouvoir la prise en compte par les différents acteurs socio-économiques et culturels des questions environnementales dans tous les aspects de la vie publique en vue d'un développement harmonieux qui intègre le présent sans omettre l'avenir.

Dans le nouvel agenda mondial adopté le 25 septembre 2015 par les Etats membre de l'ONU, deux des 17 Objectifs du Développement Durable à savoir l'objectif 14 et 15, interpellent directement le sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable. En effet, Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines (Objectif 14) et Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable (Objectif 15) entendent participer directement à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique, ratifiée en 1994 par l'Etat du Cameroun avec pour objectifs spécifiques: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

C'est dans cette perspective que ce programme est mis en œuvre et ses sept (07) actions concourant à assurer un environnement durable, à travers entre autre la réalisation des évaluations environnementale, le renforcement de la sensibilisation et l'éducation environnementale et la diffusion de l'information environnementale.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Promouvoir la prise en compte du développement durable dans les programmes et projets au Cameroun

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre des programmes et projets de développement intégrant les questions environnementales dans leurs élaborations et leurs mises en œuvre ;	nb	2018	1 716	2022	3 216
2	Nombre d'initiatives de développement promouvant la prise en compte des aspects environnementaux encadrés par le MINÉPDED	nb	2018	142	2022	262

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
- ACTION 02:** RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
- ACTION 03:** INTENSIFICATION DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALES
- ACTION 04:** MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE
- ACTION 05:** PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ENVIRONNEMENTALE
- ACTION 06:** RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE, DE L'ENCADREMENT ET DU PARTENARIAT LOCAL
- ACTION 07:** PILOTAGE DU PROGRAMME PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Renforcement des Évaluations Environnementales

Cette action vise à accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique. Il s'agit de réaliser les évaluations environnementales non seulement pour les activités nécessitant des études d'impact ou des audits environnementaux, mais aussi pour celles soumises aux notices d'impact environnemental.

- OBJECTIF 1.** Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets et programmes de développement

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de Certificats de Conformité Environnementale délivrés	nb	2020	1 688	2022	372

ACTION 02

RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Cette action vise à s'assurer que les recommandations issues de toutes sortes d'évaluations environnementales fassent l'objet d'un suivi et d'une surveillance effective. Ceci passe par l'opérationnalisation effective des comités départementaux de suivi des PGES et autres cahiers de charge environnementaux.

- OBJECTIF 1.** Veiller au respect des obligations environnementales et sociales dans les projets de développement

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale et de Cahiers de Charges Environnementales suivis	nb	2020	1 679	2022	0
2	Nombre d'Attestations de Respect des Obligations Environnementales délivrées	nb	2020	18	2022	282

ACTION 03**Intensification de la Sensibilisation et de l'éducation environnementales**

Les résolutions 57/255, 58/219, 59/237 de l'Assemblée Générale des Nations Unies invitent les gouvernements à envisager des plans d'action en matière de sensibilisation et de l'éducation en vue du développement durable. Fort de cela, Il s'agira dans cette action de poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable. Dans ce sens il sera question de mettre en œuvre le Programme National de Sensibilisation de l'Education Environnementales (PNSEE) et de poursuivre la sensibilisation sur les grandes thématiques environnementales.

OBJECTIF 1. Poursuivre la conscientisation et la formation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'outils et de matériels de sensibilisation élaborés	nb	2020	200	2022	600

ACTION 04**Mise en place d'un système d'information environnementale**

L'objectif recherché est de rendre disponible les données et informations environnementales officielles existantes à travers la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE). Pour le triennat 2022 - 2024, cette action se concentrera sur la production et l'opérationnalisation des applicatifs des bases de données du SIE, le renforcement du fonds documentaire du CIDE, le renforcement de l'accessibilité des statistiques sur l'environnement et le développement durable à travers l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement au Cameroun et la Mise en place d'un système collaboratif de partage et de diffusion des données et informations environnementales. L'atteinte de cet objectif sera mesurée par le nombre de bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnementale (SIE) interconnecté aux dix (10) régions.

OBJECTIF 1. Doter le Ministère des bases informationnelles et statistiques fiables en vue d'une gestion efficiente de l'Environnement

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnemental (SIE)	nb	2020	8	2022	10

ACTION 05**Promotion de l'économie environnementale**

Cette action vise à accroître la prise en compte de l'économie environnementale en se focalise sur La promotion de l'économie verte, l'économie circulaire, la promotion de la politique sur les Mécanismes de Développement Propre et le Suivi de la prise en compte des énergies renouvelables par les CTD dans le cadre de la décentralisation.

OBJECTIF 1. Favoriser le développement d'une économie alternative prenant en compte les enjeux de durabilité et de protection de l'environnement

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de projets d'énergies renouvelables accompagnés dans leur mise en œuvre	nb	2020	4	2022	0
2	Nombre d'emplois verts créés	nb	2020	21	2022	41

ACTION 06**RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ENVIRONNMENTALE, DE L'ENCADREMENT ET DU PARTENARIAT LOCAL**

Cette action concourt à accroître la prise en compte du Développement Durable dans les domaines de la promotion de l'encadrement des populations et le suivi du partenariat avec les organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable. Il s'agira donc dans cette action de renforcer l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique environnementale.

OBJECTIF 1. Optimiser l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la mise en oeuvre de la politique environnementale au Cameroun

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de partenariats signés avec les CTD	nb	2020	0	2022	30
2	Nombre de partenariats signés avec les Organisations de la Société Civile	nb	2020	138	2022	0
3	Nombre de plans d'action régionaux et plan directeur sectoriel du développement durable élaborés et validés	nb	2020	0	2022	6

ACTION 07**Pilotage du programme promotion du développement durable**

Cette action se focalise sur l'améliorer de la mise en œuvre des activités du programme à travers le dialogue de gestion institué par la Circulaire n°003/PM du 06 juillet 2015, de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative au contrôle de gestion. Pour le triennat 2020 - 2022, cette action s'appuie sur la coordination des activités du programme dans les services centraux et déconcentrés.

OBJECTIF 1. Améliorer la performance du programme

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de session de dialogue de gestion tenue	nb	2020	0	2022	8

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Renforcement des Évaluations Environnementales	113 500 000	113 500 000	0	0	113 500 000	113 500 000
02	RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	7 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000
03	Intensification de la Sensibilisation et de l'éducation environnementales	39 000 000	39 000 000	0	0	39 000 000	39 000 000
04	Mise en place d'un système d'information environnementale	36 500 000	36 500 000	0	0	36 500 000	36 500 000
05	Promotion de l'économie environnementale	24 500 000	24 500 000	0	0	24 500 000	24 500 000
06	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE, DE L'ENCADREMENT ET DU PARTENARIAT LOCAL	10 500 000	10 500 000	80 000 000	80 000 000	90 500 000	90 500 000
07	Pilotage du programme promotion du développement durable	350 000 000	350 000 000	0	0	350 000 000	350 000 000
TOTAL		581 000 000	581 000 000	80 000 000	80 000 000	661 000 000	661 000 000

9. PROGRAMME 093

**POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES
CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MBOH HYACINTH

9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans ce programme, il sera question de réduire les pollutions et nuisances environnementales à travers le pourcentage des installations inspectées conformes et la quantité de déchets et produits chimiques toxiques et dangereux gérés de manière écologiquement rationnelle. Concrètement, il s'agira de renforcer le cadre normatif et réglementaire dans le domaine environnemental, d'accentuer les inspections et contrôles environnementaux, de promouvoir une gestion intégrée des déchets et des substances chimiques toxiques nocives et/ou dangereuses, d'assurer la mise en œuvre de la dimension environnementale de l'action de l'Etat en mer et d'assurer le suivi efficace et efficiente de la performance du programme.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Réduire les pollutions et nuisances environnementales

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité de déchets et produits chimiques gérés de manière écologiquement rationnelle (Déchets non dangereux solides)	t	2018	1 650 881	2022	1 889 645
2	Quantité de déchets et produits chimiques gérés de manière écologiquement rationnelle (Déchets dangereux solides)	t	2018	140 940	2022	170 940
3	Quantité de déchets et produits chimiques gérés de manière écologiquement rationnelle (Déchets dangereux liquides)	m3	2018	2 403	2022	2 829
4	Quantité de déchets et produits chimiques gérés de manière écologiquement rationnelle (Déchets non dangereux liquides)	m3	2018	8 196	2022	9 679
5	Quantité de déchets et produits chimiques gérés de manière écologiquement rationnelle (Produits chimiques)	t	2018	80	2022	65
6	Pourcentage d'installations inspectées conformes	%	2018	35	2022	55

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DU CADRE NORMATIF ET REGLEMENTAIRE
- ACTION 02:** RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE
- ACTION 03:** PROMOTION D'UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
- ACTION 04:** GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET/OU DANGEREUX
- ACTION 06:** PILOTAGE DU PROGRAMME POLLUTION, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Elle explique justifie l'objectif retenu et précise également les modalités et modes opératoires pour l'atteindre. Elle tient compte des forces et des faiblesses des acteurs de mise en œuvre. Afin d'accentuer la lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives, et rendre visible et lisible sur le terrain les engagements du Gouvernement pris lors du 5ème Cameroun Business Forum (CBF), il est important que le cadre réglementaire notamment le décret n°2014/2379/PM du 20 Août 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés, dangereux, insalubres ou incommodes soit révisé. Cette démarche dont l'initiative appartient à la coordination gouvernementale devra être faite dans le but de

permettre une meilleure implication de toutes les administrations concernées.

Ceci revêt une importance particulière pour le Programme 363 dont l'indicateur de performance porte sur le pourcentage d'installations inspectées conformes et la quantité de déchets et produits chimiques gérés de manière écologiquement rationnelle. Le plaidoyer au sein du Comité National des Inspections continu dans ce sens. Par ailleurs on note le maintien dans la loi des finances de 2018, des droits d'assises spécifiques sur les emballages non retournables pour les boissons alcooliques, gazeuses, spiritueux et les autres liquides. L'atteinte de l'objectif du programme passera nécessairement par :

- le renforcement du cadre normatif et réglementaire afin d'encadrer et d'accompagner les industries et les grands projets en cours de réalisation et à venir;
- le renforcement de la répression afin de diminuer le nombre d'atteintes aux milieux récepteurs de l'environnement;
- l'amélioration du cadre de la gestion des déchets et produits chimiques à travers non seulement la révision de la stratégie nationale de gestion des déchets, mais également par la mise en place d'une bourse nationale des déchets (BND) au Cameroun ;

La mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution due aux déchets et produits chimiques. Les activités inscrites dans le cadre de la mise en œuvre des dites conventions telles que « le projet de réduction des PCB », « le projet d'élimination des pesticides obsolètes », le « projet de protection de la couche d'ozone », « le projet d'élaboration du Plan d'Action National sur le Mercure dans le secteur de l'extraction minière artisanale à petite échelle d'or » ainsi que les consentements donnés pour l'importation et l'exportation des déchets et des produits chimiques contribueront à diminuer les quantités de produits chimiques dangereux et des déchets en circulation au Cameroun.

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DU CADRE NORMATIF ET REGLEMENTAIRE

L'objectif de cette action est d'encadrer les interventions dans le domaine de l'environnement en produisant les textes normatifs et réglementaires qui permettront d'amener les installations et les ménages à mieux gérer leurs déchets. Pour la période 2022 -2024, cette action se focalisera sur l'élaboration des règlements techniques rendant d'application obligatoire les normes camerounaises environnementales homologuées et la poursuite de l'élaboration et l'homologation des normes et directives environnementales. L'atteinte de cet objectif sera mesurée à travers le nombre de textes normatifs et réglementaires élaborés, de normes et directives environnementales élaborées et/ou homologuées.

OBJECTIF 1. Encadrer les interventions dans le domaine de l'environnement

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de textes normatifs et réglementaires élaborés	nb	2020	15	2022	0

ACTION 02**RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE**

L'objectif ici est d'améliorer la couverture nationale et la fréquence des inspections et des contrôles environnementaux. Pour atteindre cet objectif, l'acquisition de matériel roulant et d'équipements d'inspection tels que des kits d'analyse et de contrôle pour des laboratoires mobiles, l'acquisition des équipements de protection individuelle, l'élaboration de la stratégie nationale des inspections environnementales ainsi que la formation des inspecteurs et contrôleurs sont nécessaires. Cet objectif sera évalué à travers le nombre d'installations effectuées.

OBJECTIF 1. Améliorer la couverture nationale et la fréquence des inspections et des contrôles environnementaux

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'installations inspectées	nb	2020	4 343	2022	4 843

ACTION 03**PROMOTION D'UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS**

L'objectif visé est de réduire les quantités de déchets à éliminer dans les décharges. Cette action permettra de mettre en œuvre les recommandations des Premières Assises Nationales sur les Déchets tenue en 2016, de poursuivre la mise en conformité de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012, de mettre en place les centres pilotes de traitements des déchets, d'assurer l'appui à la création et/ou réhabilitation des stations d'épuration des eaux usées. L'atteinte de cet objectif sera mesurée à travers la quantité de déchets gérés de manière écologiquement rationnelle.

OBJECTIF 1. Réduire les quantités de déchets à éliminer dans les décharges

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Quantité de déchets gérés de manière écologiquement rationnelle (Déchets non dangereux : solide)	t	2020	1 650 881	2022	1 768 465

ACTION 04**GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET/OU DANGEREUX**

L'objectif visé est de réduire les quantités des produits chimiques, toxiques et/ou dangereux en circulation au Cameroun en vue de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de ces produits. Cette action permettra d'assurer la mise en œuvre des Conventions relatives à la gestions des substances chimiques nocives notamment la Convention de Stockholm, de Rotterdam, de Bâle et de Minamata, de Vienne et de son Protocole de Montréal ainsi qu'à la mise en place d'une base de données sur les produits chimiques. L'atteinte de cet objectif sera mesurée à travers la quantité de produits chimiques et

déchets toxiques et/ou dangereux éliminés de manière écologique.

OBJECTIF 1. Réduire les quantités des produits chimiques, toxiques et/ou dangereux en circulation au Cameroun

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité de produits chimiques toxiques et/ou dangereux gérés de manière écologique	t	2020	80	2022	295

ACTION 06

PILOTAGE DU PROGRAMME POLLUTION, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

L'objectif de cette action est d'améliorer la performance du programme pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses. Pour la période 2020 -2022, cette action se focalisera sur l'organisation et la tenue des sessions du dialogue de gestion du programme, la préparation des documents de performance (PPA, RAP, CEP, documents de pré-conférences budgétaires), l'actualisation des outils du contrôle de gestion (document de revue des activités, CDMT), le suivi-évaluation de la performance du programme. Cet objectif sera évalué sur le nombre de sessions du dialogue de gestion tenues.

OBJECTIF 1. Améliorer la performance du programme

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions du dialogue de gestion tenues	nb	2020	0	2022	8

9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 RENFORCEMENT DU CADRE NORMATIF ET REGLEMENTAIRE	7 000 000	7 000 000	15 000 000	15 000 000	22 000 000	22 000 000
02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE	247 500 000	247 500 000	20 000 000	20 000 000	267 500 000	267 500 000
03 PROMOTION D'UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS	9 000 000	9 000 000	180 000 000	180 000 000	189 000 000	189 000 000
04 GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET/OU DANGEREUX	0	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
06 PILOTAGE DU PROGRAMME POLLUTION, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	419 500 000	419 500 000	0	0	419 500 000	419 500 000
TOTAL	683 000 000	683 000 000	235 000 000	235 000 000	918 000 000	918 000 000

10. PROGRAMME 094

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION
DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

PAUL TCHAWA

10.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le MINEPDED est confronté à trois difficultés majeures à savoir : (i) l'insuffisance des locaux tant au niveau des Services Centraux que déconcentrés, (ii) le manque qualitatif et quantitatif de personnels et (iii) la mobilisation insuffisante et dans les délais des ressources financières pour assumer son mandat d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la Politique du Gouvernement en matière d'Environnement. Ce programme support va contribuer à renforcer et à soutenir la mise en œuvre des actions et activités dévolues aux programmes opérationnels. Dans le même temps, il veillera à renforcer les capacités relatives à la gouvernance, à prendre en compte de l'aspect genre et à améliorer les infrastructures pour un meilleur cadre de travail.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes techniques du sous –secteur Environnement, à la Protection de la nature et au Développement Durable

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées du MINEPDED	%	2018	92	2022	88

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CADRE DE TRAVAIL AU MINEPDED
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE AU MINEPDED
- ACTION 04:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINEPDED
- ACTION 06:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEPDED
- ACTION 07:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS AU MINEPDED
- ACTION 08:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES AU MINEPDED
- ACTION 09:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINEPDED
- ACTION 10:** COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED
- ACTION 11:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICE AU MINEPDED

10.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Cameroun comme la plupart des pays est frappé par la pandémie de la COVID – 19 ce qui à contribuer à la raréfaction des ressources financières menaçant ainsi la mise en œuvre des programmes techniques du MINEPDED. C'est dans le contexte que le MINEPDED essaiera de mobiliser les financements de l'Etat et des partenaires Internationaux pour la mise en œuvre de ces activités. Ces activités seront mises en œuvre en prenant en compte les lois N°2018/011 et N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant respectivement code de transparence et de bonne

gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Ce nouvel environnement réglementaire qui a pour but de s'arrimer au cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC de 2011 induit des ajustements obligatoires dans le processus de préparation budgétaire. Ce programme permettra d'assurer le pilotage des composantes opérationnelles du sous - secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable. Dans le cadre de ce programme, les actions à mettre en œuvre seront orientées autour : de l'amélioration du cadre de travail, la planification et la gestion financière, la mise en place d'un système d'information et la production statistique au MINEPDED, la gestion des ressources humaines , le contrôle et l'audit interne du fonctionnement et de la performance des services, le conseil et l'assistance juridique, la communication et les relations publiques, la gestion des ressources documentaires et l'information des usagers et la Coordination et le Suivi des activités au MINEPDED.

10.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Cadre de travail au MINEPDED

L'objectif visé ici est de doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats. Cet objectif sera atteint au cours du triennat 2022 -2024 par le renforcement en équipements immobiliers et divers (mobiliers, matériels informatiques, matériels roulants) des services centraux et déconcentrés. L'atteinte de cet objectif sera mesurée à travers la proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au ministère. Il sera aussi question de la modernisation de l'infrastructure informatique, l'amélioration de la gouvernance informatique et le renforcement des systèmes applicatifs permettant de gérer de manière durable l'Environnement. Il sera aussi question de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur informatique du MINEPDED.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2018	90	2022	85

ACTION 02

Planification et gestion budgétaire au MINEPDED

Il sera question d'une part d'optimiser la gestion des ressources financières du MINEPDED et d'autres parts de mobiliser efficacement les recettes environnementales à travers la poursuite de l'opérationnalisation du Compte d'Affectation Spécial (CAS) du MINEPDED. Pour le triennat 2022 -2024, cette action permettra d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources matérielles et financières. Cette action visera en particulier, le suivi des études et l'actualisation des documents de planification, de programmation, de coopération et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle. L'atteinte de cet objectif sera mesurée par les documents de planification et de programmation de la Chaîne PPBS (Revue et

actualisation des Programmes, CDMT et Conférence Elargie de Programmation) révisés et actualisés.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais au MINEPDED	nb	2020	4	2022	4

ACTION 04

Système d'information et production statistiques au MINEPDED

L'objectif visé ici est de Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance. Pour le triennat 2022 -2024, cette action se focalisera sur la production de l'annuaire statistique du MINEPDED, la production des tableaux de bords pour le suivi des indicateurs de références, la synthèse des programmes d'action, des notes de conjoncture et des rapports d'activités des services.

OBJECTIF 1. Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2020	50	2022	55

ACTION 06

Gestion des ressources humaines au MINEPDED

L'objectif visé est d'améliorer les capacités techniques des ressources humaines au MINEPDED. Il sera question de développer les ressources humaines pour une grande efficacité et efficience du MINEPDED conformément au cadre organique, par l'amélioration des capacités techniques et professionnelles desdites ressources, la promotion de l'aspect genre, l'animation de la vie associative et culturelle et le plaidoyer pour l'augmentation des effectifs et la mise en place d'un corps du Personnel de l'Environnement. Il s'agira aussi de poursuivre la mise en cohérence du plan de formation du MINEPDED avec le plan de formation national, l'opérationnalisation du SIGIPES II, et l'assainissement du fichier physique et numérique solde du personnel. L'atteinte de cet objectif sera mesurée à travers le Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation au MINEPDED.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines au MINEPDED

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation au MINEPDED	%	2020	86	2022	86

ACTION 07**Ressources documentaires et information des usagers au MINEPDED**

L'objectif visé ici est d'améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil. Pour le triennat 2022 -2024, cette action se focalisera sur la poursuite de la mise en place du système de classement de la documentation, la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED, la consolidation et le renforcement de la gestion de la documentation sur l'environnement et la protection de la nature, la mise en place d'une base de données terminologiques, la constitution d'un glossaire bilingue Français - Anglais sur l'Environnement et l'information des usagers.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	%	2020	28	2022	30

ACTION 08**Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services au MINEPDED**

L'objectif visé ici est d'améliorer le fonctionnement et la performance des services du MINEPDED. Pour le triennat 2022 -2024, cette action se focalisera sur le contrôle interne et l'évaluation des services centraux et déconcentrés, des programmes, projets et structure sous tutelle, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption dans le sous – secteur Environnement.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINEPDED

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	%	2020	60	2022	60

ACTION 09**Conseil et assistance juridique au MINEPDED**

L'objectif recherché est de veiller au respect des textes juridiques dans le domaine de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable. Pour le triennat 2021 -2024, cette action se focalisera sur la poursuite de l'élaboration des textes d'application de la Loi N°96/2 du 5 août 1996 portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement, la production, la distribution et la vulgarisation d'un recueil des textes juridiques, la défense des intérêts de l'Etat en justice, et le développement d'une veille juridique.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des lois et règlements

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des textes élaborés par an dans les délais au MINEPDED	%	2020	65	2022	65

ACTION 10

Communication et relation publique AU MINEPDED

L'objectif visé ici est d'accroître la visibilité des actions menées au MINEPDED. Pour le triennat 2022 -2024, cette action portera sur la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale au sein du MINEPDED, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique ou des opérations spéciales de communication et de sensibilisation médiatique	nb	2020	84	2022	90

ACTION 11

Coordination et suivi des activités des service au MINEPDED

L'objectif visé ici est d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère. Pour le triennat 2022 -2024, cette action se focalisera sur la tenue des sessions de dialogue de gestion Stratégique. Pour ce faire des outils de suivi tels que les tableaux de bords devront être conçus pour la cause.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2020	85	2022	85

10.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
01	Cadre de travail au MINEPDED	958 000 000	958 000 000	212 000 000	212 000 000	1 170 000 000	1 170 000 000
02	Planification et gestion budgétaire au MINEPDED	98 400 000	98 400 000	0	0	98 400 000	98 400 000
04	Système d'information et production statistiques au MINEPDED	12 000 000	12 000 000	0	0	12 000 000	12 000 000
06	Gestion des ressources humaines au MINEPDED	24 100 000	24 100 000	0	0	24 100 000	24 100 000
07	Ressources documentaires et information des usagers au MINEPDED	16 000 000	16 000 000	0	0	16 000 000	16 000 000
08	Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services au MINEPDED	48 500 000	48 500 000	0	0	48 500 000	48 500 000
09	Conseil et assistance juridique au MINEPDED	22 500 000	22 500 000	0	0	22 500 000	22 500 000
10	Communication et relation publique AU MINEPDED	17 000 000	17 000 000	0	0	17 000 000	17 000 000

PROGRAMME 094 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

11	Coordination et suivi des activités des service au MINEPDED	313 000 000	313 000 000	0	0	313 000 000	313 000 000
TOTAL		1 509 500 000	1 509 500 000	212 000 000	212 000 000	1 721 500 000	1 721 500 000